



La Ligue médico-sociale

Rapport d'activité 2023



www.ligue.lu

La Ligue médico-sociale

Rapport d'activité 2023



Sommaire

LE MOT DE LA PRESIDENTE	6
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
1. Conventions	13
2. Dossiers traités	13
2.1. Maladies respiratoires - lutte contre la tuberculose	13
2.2. Médecine scolaire	14
2.3. Mandats de gestion volontaire financière/curatelle/tutelle	16
2.4. Visite de Monsieur le Ministre Max Hahn	16
2.5. Service Promotion de la Santé de l'Enfant (0-4 ans)	16
3. Infrastructure, équipement et informatique	16
4. Personnel	17
5. Formation	17
6. Activités/Presse	18
7. Banque Alimentaire	18
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	20
ACTIVITES DES SERVICES MÉDICO-SOCIAUX	22
1. Consultations pour maladies respiratoires	23
1.1. Activités	24
1.2. Analyse et interprétation des résultats médicaux	27
2. Médecine Scolaire (MS)	28
2.1. Volet médical	28
2.2. Volet social	33
2.3. Service Diététique dans le cadre de la Médecine Scolaire	37
2.4. Promotion de la Santé et Éducation à la santé en Médecine Scolaire	39
3. Service Promotion de la Santé de l'Enfant	41
3.1. Activités	41



4.	Prévention, Dépistage, Éducation et Promotion de la Santé	45
4.1.	Équipe 'Éducation et Promotion de la Santé	45
4.2.	Activités en rapport avec la médecine scolaire	45
4.3.	École de l'asthme	45
4.4.	Consultations pour fumeurs	45
4.5.	Spirométrie de dépistage	46
4.6.	Consultations du service diététique	46
5.	Conclusions	49
	ACTIVITES DES SERVICES SOCIAUX	52
1.	Service d'Accompagnement Social	53
1.1.	Activités	54
1.2.	Problemes rencontrés chez les clients	56
1.3.	Amélioration continue	57
2.	Service pour Mineurs et Majeurs protégés	58
3.	Conclusions	59
	ACTIVITES DES SERVICES DE CONSEIL	60
1.	Service de Conseil et d'Information en matière de Surendettement	60
1.1.	Objectifs pour 2023	60
1.2.	Activités	62
1.3.	Activité non-chiffrable	65
1.4.	Profil des clients SICS	65
1.5.	Conclusions et perspectives	67
2.	INFO-SOCIAL - Service d'information téléphonique	69
	DANS LA PRESSE	70

Le mot de la **présidente**



La fin de la pandémie Covid, officiellement déclarée par l'OMS en mai 2023, a permis à la Ligue de reprendre normalement l'ensemble de ses activités.

Dans tous les secteurs d'activité la charge de travail est en progression. Les situations auxquelles sont confrontés nos collaborateurs sont de plus en plus complexes et nécessitent un investissement plus important en temps et en engagement.

Or, cette intensification de l'activité ne va pas de pair avec un renforcement adéquat des services en personnel. La Ligue essaie de compenser dans la mesure du possible ce déficit en optimisant le fonctionnement des services, notamment par des améliorations de la gestion informatique et par une amélioration de la qualité des prestations grâce à une formation continue ciblée.

A titre d'exemple, on peut citer le service de la médecine scolaire. Le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant la fréquence des mesures et examen de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire prévoit deux axes d'interventions prioritaires afin d'assurer une approche globale de la santé des élèves. Ce sont, d'une part, la promotion de la santé et l'éducation à la santé et, d'autre part, la surveillance médico-socio-scolaire. Or le volume de travail de ce dernier volet, en particulier l'augmentation continue du nombre de Projets d'Accueil Individualisés (PAI), ne permet pas de donner l'importance souhaitée par la réglementation au volet « promotion de la santé ».

La Ligue espère que, en conformité avec le nouveau programme de coalition qui entend relever le niveau de la prévention et élaborer une stratégie nationale de prévention, elle pourra compter sur l'aide de l'Etat pour un renforcement en personnel de ses services.



Depuis 115 ans la Ligue est engagée dans la lutte contre la maladie et l'exclusion sociale. Elle a toujours su s'adapter aux situations nouvelles. Son expérience sur le terrain en matière de prévention médico-sociale ainsi que l'infrastructure organisationnelle dont elle dispose font d'elle un partenaire engagé et efficace.

En tant que Présidente, je tiens à remercier tous nos collaborateurs qui mettent en œuvre les projets de la Ligue sur le terrain et qui sont les garants de la qualité du travail de notre organisation.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et à nos donateurs publics et privés dont la générosité nous permet d'intervenir dans maintes situations de détresse et de mettre en route de nouveaux projets dans l'intérêt de notre population.

Enfin au nom du Conseil d'administration de la Ligue, je remercie les autorités gouvernementales pour leur soutien moral et financier, sur lequel, la Ligue, je l'espère, pourra toujours compter à l'avenir.

Luxembourg, le 19 avril 2024.

Marguerite SCHOLTES-LENNERS

Présidente de la Ligue médico-sociale

La Ligue **médico-sociale**



© 2017 Cour grand-ducale / Lola Velasco

Sous le haut patronage de Son Altesse Royale La Grande-Duchesse Maria Teresa.

La Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociales a été fondée en 1908, à l'origine sous l'appellation « Ligue luxembourgeoise contre la tuberculose ».

Le 19 mars 1910, la Ligue a été reconnue d'utilité publique et a obtenu la personnalité civile.

La loi modificative du 25 avril 1983 a apporté à la fois un changement de dénomination et une adaptation de ses attributions.

Conformément à l'article 1^{er} de cette loi,

« La Ligue a pour but de contribuer à la promotion de la médecine préventive et sociale et de l'action sociale sous toutes ses formes. »

Elle prend toutes initiatives propres à réaliser son objet.

Ses moyens d'action consistent notamment à :

- Créer, exploiter et gérer des centres médico-sociaux et à organiser des services sociaux polyvalents ;
- Prendre des mesures appropriées dans l'intérêt de la prévention, du dépistage et de la surveillance des maladies invalidantes chroniques et plus particulièrement des maladies respiratoires et de la tuberculose sous toutes ses formes ;
- Participer aux programmes de médecine préventive, d'éducation et d'information sanitaires et d'action sociale de l'Etat, des communes ou d'organismes privés.



Déclaration de principe

La Ligue respecte et fait respecter les principes de la dignité et de la valeur de la personne humaine, de la non-discrimination et de l'égalité des droits, notamment en ce qui concerne le sexe, la race, les ressources physiques, psychiques et mentales, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la situation familiale, l'appartenance sociale, la situation de fortune, les convictions philosophiques, politiques et religieuses.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration

Composition du Conseil suite à l'Assemblée Générale du 21 avril 2023.

Présidente Mme Marguerite SCHOLTES-LENNERS, Strassen

Vice-Président Dr Romain NATI, Luxembourg

Vice-Présidente Dr Nicole MAJERY, Luxembourg

Trésorier Général M. Daniel BECKER, Dommeldange

Secrétaire Général M. Jean RODESCH, Luxembourg

Membres

Dr Robert MULLER, Esch-sur-Alzette

Dr Yolande WAGENER, Luxembourg

Me Paul BETTINGEN, Senningerberg

Prof. Lucien NICOLAY, Bertrange

Dr Juliana D'ALIMONTE, Luxembourg

Me Jean-Paul NOESEN, Luxembourg

M. Mars Di BARTOLOMEO, Luxembourg

Délégations

Dr Arno BACHE, délégué de la Ministre de la Santé

Dr Robert MULLER, délégué des médecins

La fonction de Secrétaire - Trésorier est confiée à M. Jean Rodesch.

Président d'honneur Dr Jean GOEDERT, Luxembourg (†)

Membre d'honneur M. André THILL, Luxembourg (†)

L'Assemblée Générale Constituante de la Ligue a eu lieu le 5 avril 1908.



Le conseil de surveillance

M. Stéphane PESCH	Economiste, Luxembourg
M. Gilbert HATZ	Economiste, Luxembourg
M. André PIPPIG	Consultant, Luxembourg

Le siège social

21-23, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg

Téléphone : +352 22 00 99-1

Fax : +352 47 50 97

Web : www.ligue.lu

Email : ligue@ligue.lu



Rapport du conseil d'administration

L'assemblée générale 2023 de la Ligue médico-sociale s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Dudelange en présence de Madame la Ministre de la Santé le 21 avril 2023.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration de la Ligue médico-sociale a siégé le 18 janvier, le 22 mars, le 25 mai, le 13 juillet, le 20 juillet, le 14 et le 16 septembre et le 22 novembre 2023.

Pour les besoins de la gestion courante le conseil s'est réuni en petit comité.

L'organisation détaillée du Conseil d'Administration est reprise en page 10.



1. Conventions

Le Conseil d'Administration a validé pour l'exercice 2023 les conventions suivantes :

Ministère de la Santé

- Convention pour le Service médico-social (SMS)

Ministère de la Famille

- Convention unique regroupant le Service d'accompagnement social (SAS), le Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS), le Service pour Mineurs et Majeurs protégés (MiMaPro)

Conventions particulières

- Convention avec la Ville de Luxembourg sur la collaboration en matière de médecine scolaire
- Convention avec l'école Montessori de Strassen en matière de médecine scolaire
- Convention avec le Ministère de la Santé réglant entre l'Etat et la Ligue l'assistance de la Ligue pour la détection de la tuberculose dans le cadre des visites médicales des Demandeurs de Protection Internationale (DPI), conformément à la loi du 18 décembre 2015

2. Dossiers traités

2.1. Maladies respiratoires - lutte contre la tuberculose

Consultations – Chiffres 2023

Tableau récapitulatif d'activité des 6 dernières années :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Consultations	16367	18407	18126	22556	25860	12733
RXP	8576	8842	6090	7501	6050	3606
IDR	5693	6423	5007	6305	5167	2228
QFT	2916	3341	2106	2561	9587	4671
TB latente	882	756	718	887	1153	640
Cas TB	44	51	38	36	43	43

Obs : Les années 2020 et 2021 sont singulières en raison de la Covid 19, et l'année 2022 est marquée par la crise migratoire ukrainienne et la quasi-généralisation du test QFT pour les migrants.

L'impact des différentes décisions prises en urgence par la Direction de la Santé en 2022 en matière du contrôle médical des étrangers pour accélérer la procédure en vue de l'obtention du permis de séjour se font ressentir dans les chiffres de 2023 (**Règlement grand-ducal du 11 octobre 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 3 février 2009 relatif au contrôle médical des étrangers**).

Ces décisions ne simplifient aucunement la démarche, mais, au contraire, rendent plus difficile la mission de la Ligue comme centre de référence national dans la lutte contre la tuberculose, surtout suite à l'ouverture de cette mission de dépistage à plusieurs acteurs pas nécessairement focalisés sur cette maladie (Cellule Santé Réfugiés, médecins libéraux, laboratoires, hôpitaux...).

Qu'en est-il de la prise en charge des infections tuberculeuses latentes et du suivi long terme de cette maladie contagieuse ?

Le fait de permettre aux clients de passer pour le dépistage de la tuberculose dans les laboratoires ou les hôpitaux est contraire au principe de ne pas mêler les personnes à risque tuberculeux aux patients en salle d'attente des hôpitaux ou des laboratoires et ne fait qu'augmenter le risque de transmission de la maladie.

Suite à un échange avec la Direction de la Santé en date du 13 juillet 2023, il a été décidé de rééquilibrer la situation et surtout de réconcilier les données sur la tuberculose au niveau de la Ligue.

2.2. Médecine scolaire

Demande de la part de la Division de la médecine scolaire pour des propositions de modifications éventuelles du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire

Le Conseil d'Administration a réagi à la demande de propositions de modifications éventuelles de la législation actuelle en médecine scolaire par l'avis que le cadre législatif actuel est suffisant, mais que les moyens et ressources en personnel actuels sont insuffisants pour exécuter le travail en médecine scolaire (volet médical, volet social et promotion de la santé) selon les dispositions prévues dans la loi et son règlement grand-ducal. La surveillance médico-socio-scolaire et l'organisation des Projets d'Accueil Individualisé accaparent presque la totalité des ressources aux dépens de la réalisation des ateliers de Promotion de la Santé et de l'Education à la Santé dans les classes.

Médecine scolaire – Organisation

Depuis la rentrée scolaire 2022/2023, les activités en médecine scolaire dans les écoles fondamentales ont porté sur 44.092 élèves inscrits.

La médecine scolaire couvre l'ensemble des mesures de médecine préventive et des examens médicaux pratiqués durant la scolarité par les services de médecine scolaire et destinés à surveiller la santé et à promouvoir le bien-être des élèves.

La médecine scolaire a pour objet d'assurer la surveillance médicale scolaire et de constater des anomalies, de dépister des maladies et de déficits, en établissant des bilans de santé à certains âges-clés de l'enfant et de



l'adolescent, en procédant à toute mesure et à tout examen médical nécessaire, soit à la demande d'un membre de l'équipe médico-socio-scolaire, soit du médecin traitant, soit du responsable de l'établissement scolaire, soit du membre du corps enseignant ou éducatif qui s'occupe de l'élève, soit d'un élève ou de ses parents ou tuteurs.

L'implémentation des Projets d'Accueil Individualisé (PAI) dans les écoles et les maisons relais à travers tout le pays ainsi que les formations y relatives ont été poursuivies sans discontinuité.

La médecine scolaire est appelée à collaborer aux tâches sociales en liaison étroite avec les commissions scolaires et les services spécialisés de l'Education Nationale, en établissant un bilan social de l'élève en cas de besoin, en assurant le suivi et en assistant, le cas échéant, l'enfant afin qu'il puisse bénéficier effectivement des mesures proposées.

Il faut préciser que, sous la direction du médecin et sans préjudice de l'autorité administrative des responsables des établissements scolaires, le service de médecine scolaire s'acquitte des tâches définies selon les compétences respectives de chaque membre de l'équipe médico-socio-scolaire composée du médecin scolaire, de l'infirmière et de l'assistant social.

Le suivi des dossiers est assuré par les équipes médico-socio-scolaires au plan national.

En 2023, 1.125 enfants ont été pris en charge dans leurs structures d'accueil (crèches, maisons relais, écoles du fondamental) pour la mise en place ou le suivi d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Les enfants à besoins spécifiques (EBS) sont passés à 858 situations.

Audit sur la Médecine scolaire

L'audit sur le contenu et le fonctionnement actuel de la Santé scolaire réalisé par le Dr Michaud Pierre-André, Professeur honoraire à la Faculté de biologie et de médecine, Université de Lausanne (Consultant OMS en santé de l'adolescent et scolaire et en éducation médicale) rejoint dans les grandes lignes l'approche et les vues de la Ligue.

Observatoire national de la Santé - Collaboration Santé de l'Enfant

Après la présentation de l'Observatoire national de la Santé, la Ligue a rencontré le 19 juin 2023 le Dr Françoise BERTHET, Présidente de l'Observatoire de la Santé pour discuter d'une collaboration en matière d'évaluation de la Santé des enfants au Luxembourg.

La première démarche visait une éventuelle collaboration portant sur les statistiques des activités de la Ligue en relation avec la santé des enfants des dernières 10 années, hors résultats des examens de médecine scolaire.

2.3. Mandats de gestion volontaire financière/curatelle/tutelle

Pendant l'exercice 2023, la Ligue a assuré 345 gestions financières, dont 41 mandats de tutelle/curatelle.

Un important atout de l'accompagnement social organisé au sein de la Ligue médico-sociale est la possibilité pour le travailleur social en charge d'un ménage de pouvoir s'appuyer sur un dispositif d'économistes et de comptables qui permet d'organiser une gestion volontaire financière pour les clients en situation de détresse. Il faut relever, dans ce contexte, que beaucoup de ces dossiers relèvent d'une complexité qui requiert l'expérience et l'apport d'une équipe pluridisciplinaire (économiste, juriste, notaire, gestionnaire, assistant social) afin de gérer ces situations de la façon la plus appropriée pour permettre aux concernés de continuer à vivre dignement au sein de notre société. La Ligue ne touche aucune indemnité pour accomplir ces mandats.

2.4. Visite de Monsieur le Ministre Max Hahn

En date du 14 septembre, le Ministre de la Famille a visité le Centre médico-social Esch/Alzette pour s'informer sur son fonctionnement et son offre de services médico-sociaux et sociaux qui s'adressent à la population de la Ville d'Esch/Alzette et des communes avoisinantes.

2.5. Service Promotion de la Santé de l'Enfant (0-4 ans)

Tout en maintenant la prise de rendez pour les séances Info-santé, il est de nouveau possible de passer aux Consultations pour Nourrissons et Jeunes enfants sans rendez-vous à partir de janvier 2024. Ainsi les consultations redeviennent un lieu d'échange et de rencontre pour les jeunes parents.

3. Infrastructures, équipement et informatique

En 2023 la Ligue a procédé aux travaux et investissements suivants ;

- Remplacement des fenêtres et portes, mise en peinture des locaux et réfection de la façade de l'ancien bâtiment au CMS Luxembourg. Travaux entamés en 2022 et qui se sont étendus sur l'année 2023.
- Remplacement de fenêtres et de portes et réfection de la façade du CMS Echternach. Travaux entamés en 2023 qui s'étendront sur l'année 2024.
- Installation d'un système d'accès par carte au CMS Ettelbruck et extension du système d'accès au CMS Luxembourg.



4. Personnel

Situation du personnel

Au 31 décembre 2023, la Ligue comptait 153 collaborateurs professionnels, dont un effectif de 121 salariés (111 femmes et 10 hommes), soit un effectif moyen de 120 salariés au cours de l'année. L'âge moyen est de 43 ans.

5. Formation

La Ligue a poursuivi en 2023 ses efforts de qualité de service par la formation de son personnel.

Outre des formations de rappel internes, le Conseil d'Administration a validé, plus de 1.500 heures de formation continue, notamment sur les sujets ci-après :

- «Analyses des pratiques professionnelles – Argent et Travail social »
- La violence domestique
- Education financière des adultes par la Fondation ABBL
- Cours de premiers secours en santé mental
- Premiers secours du jeune enfant et du nourrisson
- Gelingende Kommunikation mit Kindern
- La douleur chez l'enfant
- Essberatung. Lust statt Frust
- Gesund lessen, méi Beweegen GIMP
- Wenn Kinder anders essen - Methodisches Vorgehen bei Essauffälligkeiten
- Sensibilisation aux diversités corporelles, d'orientation sexuelle et d'identité de genre
- Let's talk about Sex !
- Auffällige Kinder, Opfer oder Täter? Trauma verstehen und begleiten
- Sexualité et nouveau médias & les droits sexuels et les violences
- GDPR I et II pour les nouveaux collaborateurs

6. Activités/Presse

- Communiqué de presse 31 mai 2023 : Journée mondiale sans tabac
- Organisation et Participation à la 1ère Semaine Nationale de Prévention du Surendettement du 24 au 28.04.2023
- Portes Ouvertes des Centres médico-sociaux – Sensibilisation au Surendettement
- Formations par visioconférence : Loi sur le Surendettement, Saisies et Cessions
- Participation au Baby Day à Differdange le 23.09.2023
- Participation avec un stand à « Allergy Open Day » en date du 17.10.2023
- Participation avec un stand aux « Assises sociales » organisées par la VDL le 23.11.2023
- Participation à la « Foire d'échange entre acteurs de l'aide sociale » en date du 5.07.2023

7. Banque Alimentaire

En 2023, plus de 1.700 personnes ont pu profiter de colis de vivres provenant de la Banque Alimentaire. Les colis ont été distribués par les assistants sociaux de la Ligue dans le cadre de leur travail social avec des personnes/ménages se trouvant dans une situation de précarité grave. 60% des colis étaient destinés à des familles avec enfants.





Rapport du conseil de surveillance

RAPPORT 2024

sur la vérification de la gestion comptable de la Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociales pendant l'année 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 16 du statut modifié de la Ligue, le conseil de surveillance confirmé par l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2023 a procédé le 12 avril 2024 au contrôle des opérations comptables effectuées par le trésorier de la Ligue pendant l'exercice 2023 au contrôle du bilan de la Ligue arrêté au 31 décembre 2023.

La «caisse» au sens de la gestion comptable étant inexistante auprès de la Ligue, la vérification de la gestion des comptes s'est limitée au contrôle des livres de comptabilité.

Ont participé au contrôle en question:

- Monsieur Stephane PESCH, économiste, Luxembourg.
- Monsieur Gilbert HATZ, économiste, Luxembourg.
- Monsieur André PIPPIG, consultant, Luxembourg.



CONTRÔLE DU GRAND LIVRE

La vérification s'est concentrée sur les inscriptions et les écritures courantes et cela sur base d'échantillonnage. Aucune irrégularité n'a été constatée.

CONTRÔLE DES PIÈCES À L'APPUI

La comparaison des écritures au grand livre avec les pièces justificatives (extraits de compte, avis de débit et de crédit des instituts bancaires, quittances et factures) a démontré une parfaite concordance.

Partant, le conseil de surveillance propose d'accorder décharge à ceux qui ont été chargés en 2023 du manie-
ment des fonds de la Ligue.

En conclusion, le conseil de surveillance certifie le bilan de la Ligue tel qu'il lui a été soumis. En effet, le document reflète fidèlement les chiffres accusés par les comptes de l'actif et du passif.

Dès lors, le conseil de surveillance propose à l'assemblée générale ordinaire 2024 d'approuver le bilan 2023 de la Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociales.

Luxembourg, le 12 avril 2024.

Le Conseil de Surveillance,

Stephane PESCH

Gilbert HATZ

André PIPPIG



Activités des services médico-sociaux

La Ligue effectue diverses prestations dans le cadre de la médecine préventive et sociale avec comme objectifs la prévention, le dépistage, le conseil, l'orientation, l'aide, l'accompagnement et le suivi des populations et des personnes, particulièrement lorsqu'elles sont vulnérables et fragilisées, défavorisées ou en difficulté.

- Consultations pour maladies respiratoires et de lutte contre la tuberculose
- Médecine scolaire
- Promotion de la santé de l'enfant
- Education et de promotion de la santé
- Aide au sevrage tabagique
- Consultations diététiques
- Consultations psychologiques



1. Consultations pour maladies respiratoires

En résumé

En 2023, l'activité des consultations pour maladies respiratoires reste à un niveau soutenu. Les migrants (autorisation de séjour et demande de protection internationale) ont généré, comme les années passées, la majorité des examens ; 12.733 consultations ont été assurées, 48 dossiers de tuberculose traités par le service (43 cas qui résident au Luxembourg et 5 cas résidant à l'étranger) et 640 cas d'infection tuberculeuse latente recensés à la Ligue.

La lutte contre la tuberculose est une activité de santé publique que la Ligue assume depuis 1908 sous l'autorité du Ministère de la Santé et en collaboration avec les autres institutions concernées.

Les objectifs de cette mission consistent essentiellement :

- à dépister les malades tuberculeux contagieux, notamment parmi les groupes à risque, et les personnes récemment infectées à leur contact mais non encore malades. Il s'agit d'une infection tuberculeuse latente pour laquelle un traitement préventif peut être recommandé afin d'éviter le passage vers la maladie.
- à orienter ces personnes pour leur prise en charge thérapeutique.
- à réaliser les examens systématiques et/ou légaux de dépistage pour les migrants demandeurs d'autorisation de séjour et demandeurs de protection internationale.
- à effectuer les contrôles radiographiques des anciens malades tuberculeux.
- à intervenir dans le dépistage et la prévention des pathologies respiratoires chroniques liées notamment au tabagisme, aux pollutions atmosphériques ou aux expositions professionnelles, en travaillant en étroite partenariat avec les services de santé au travail et l'Inspection Sanitaire.

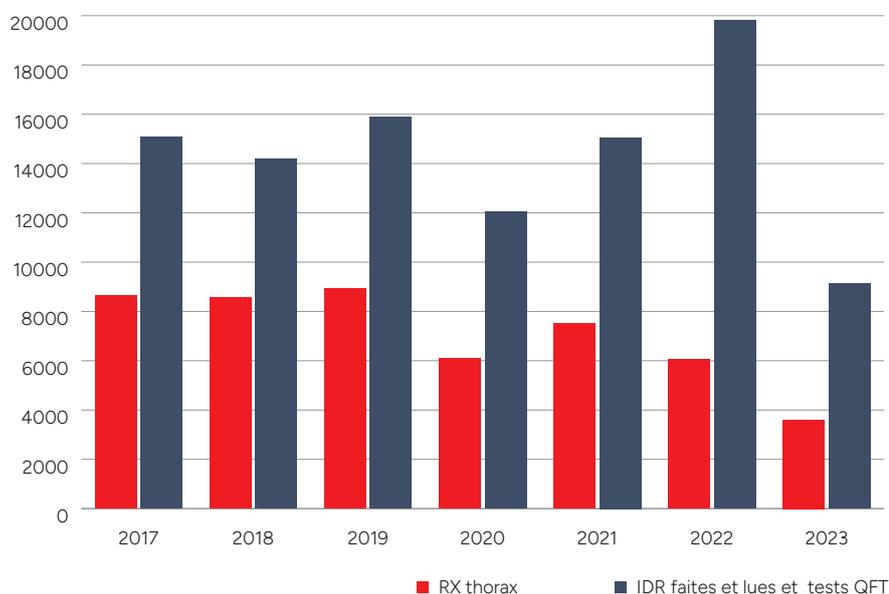
Les consultants sont accueillis dans les centres médico-sociaux de Luxembourg, d'Esch sur Alzette et d'Etterbruck, à raison, respectivement, de 10, 2 et 2 séances hebdomadaires.

Chaque circonscription possède un site de consultation où sont effectués gratuitement les tests tuberculiniques, les Quantiférons et les radiographies thoraciques.

1.1. Activités

2022	2023		
25860	12733	-51 %	actes et consultations dont :
6050	3606	-40 %	examens radiographiques pulmonaires interprétés
5167	2228	-57 %	tests tuberculiques cutanés (IDR)
9587	4671	-51 %	tests de dépistage sanguin (QFT)
43	43	0 %	dossiers de tuberculoses traités chez les résidents au Luxembourg

Activités des consultations de lutte contre la TB et les maladies respiratoires



En 2023, le CMS de Luxembourg a réalisé 67% des tests cutanés tuberculiques (IDR), 82% des radiographies du thorax et 82% des tests Quantiferon (QFT). Le reste se répartit sur les deux autres centres, les CMS d'Et-telbruck et d'Esch-sur-Alzette, ayant assuré pour leur part 22% et 11% des tests cutanés, 9% et 9% des QFT et respectivement 8% et 10% des radiographies thoraciques.



La diminution importante de l'activité en 2023 comparée à l'année 2022 s'explique par plusieurs éléments :

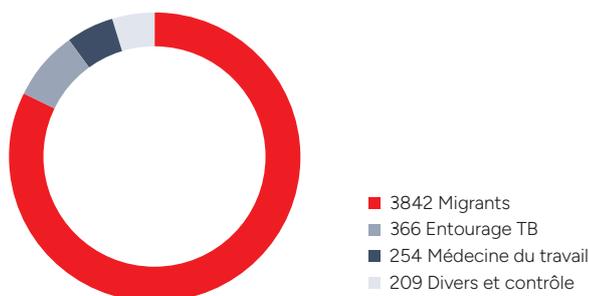
Des changements de règlements grand-ducaux en mai 2022 et en octobre 2022 ont fortement impacté l'activité globale de l'année 2023. Jusque fin avril 2022, la radiographie était encore systématique pour les demandeurs de protection internationale et les personnes en demande d'obtention d'un titre de séjour. Depuis, la radiographie est seulement réalisée si un autre test de dépistage de la tuberculose s'avère positif ou si à travers l'anamnèse une radiographie s'avère indispensable. Le flux important des réfugiés de guerre en Ukraine depuis mars 2022 a cependant augmenté le nombre d'autres examens de dépistage réalisés en 2022, notamment des tests Quantiferon. En contre-partie, le nombre de radiographie a fortement diminué par rapport au nombre important de radiographies réalisées en 2022 chez les demandeurs de protection internationale venant de l'Ukraine.

1.1.1. Répartition des examens

1.1.1.1. Tests de dépistage de la tuberculose (Quantiferon)

La plupart des tests sont réalisés chez les migrants, demandeurs de protection internationale (DPI) et demandeurs d'une autorisation de séjour, représentant 82,25% du total ; viennent ensuite les entourages TB pour 7,8%, et la médecine du travail (5.4%).

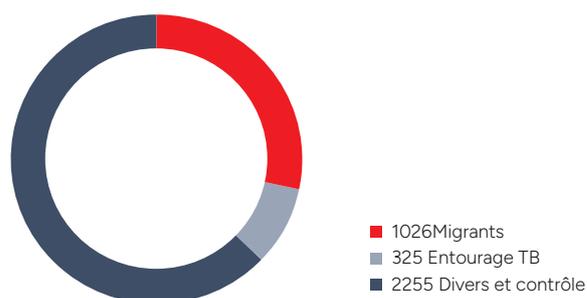
Examens QFT (n = 4671)



L'augmentation très importante du nombre de tests Quantiferon reste la conséquence de la modification en 2022 du règlement grand-ducal relatif au contrôle médical des étrangers (demandeur de protection internationale et autorisation de séjour), qui généralise la pratique du test Quantiferon à partir de l'âge de deux ans, les radiographies thoraciques n'étant réalisées qu'en cas de test QFT positif ; l'IDR reste de mise chez les enfants de moins de deux ans et chez la médecine du travail.

1.1.1.2. Examens radiographiques du thorax (RX)

Examens RX (n = 3606)



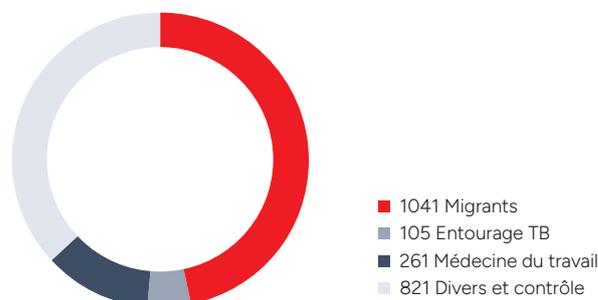
La législation actuelle en matière d'autorisation de séjour et de demande d'asile impose dorénavant l'examen radiographique uniquement en cas de positivité de l'IDR ou du test Quantiferon.

Nous constatons un décalage des motifs justifiant une radiographie. L'essentiel des clichés est effectué lors des contrôles (62,53%), les migrants ne représentent plus que 28,45% alors que les entourages constituent 9,01% des clichés effectués.

1.1.1.3. Tests tuberculiques cutanés (IDR)

Les demandeurs d'autorisation de séjour représentent 46.7% des IDR pratiquées. 4.7% des IDR sont réalisées pour les entourages TB car on privilégie aujourd'hui le test QFT d'une meilleure spécificité.

Examens IDR



1.2. Analyse et interprétation des résultats médicaux

1.2.1 Affections non tuberculeuses

En 2023, parmi les 3606 radiographies du thorax interprétées, 368 clichés présentaient une anomalie, soit 10,21% du total.

Parmi ces 368 radiographies, on dénombre 89 anomalies (24,18%) nécessitant un contrôle ou un complément de bilan rapide par un médecin spécialiste.

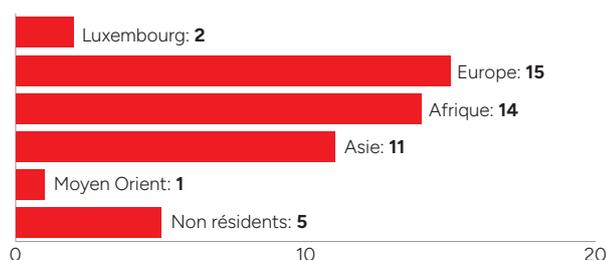
1.2.2. Affections en rapport avec une tuberculose

48 dossiers pour enquête de tuberculose ont été ouverts en 2023, mais seules les personnes résidentes au Luxembourg doivent être considérées dans les statistiques nationales, ce qui représente 43 dossiers Luxembourgeois et donc 5 cas étrangers non-résidents dans le pays ; il s'agit de frontaliers travaillant au Luxembourg pour lesquels une enquête d'entourage est indiquée au Grand-Duché (pour rappel 51 cas résidents ont été dénombrés en 2019, avant la pandémie).

L'incidence de la tuberculose au Luxembourg reste faible à 6,5 cas pour 100.000 habitants.

Le schéma ci-dessous représente la distribution géographique des cas index (personnes atteintes de TB et résidentes au Luxembourg).

Répartition géographique des cas index 2023 : 48



En 2023, la Ligue a recensé 54 radiographies anormales nécessitant un suivi spécialisé, soit 1,5% du total des clichés interprétés.

Il faut insister sur le dépistage des infections tuberculeuses latentes (ITL) qui ne relèvent ni d'une déclaration obligatoire, ni d'un comptage par l'Inspection Sanitaire. Ce travail particulier est effectué par la Ligue, qui a comptabilisé 640 infections tuberculeuses latentes (ITL), c'est-à-dire 13,7% des QFTs réalisés à la Ligue, pour lesquelles est recommandé soit des contrôles radio-cliniques sur 24 mois effectués par la Ligue, soit un traitement préventif.

Depuis le Règlement grand-ducal du 11 octobre 2022, le dépistage de la tuberculose dans le cadre du contrôle médical des étrangers (demandeurs de protection internationale et autorisations de séjours) ne doit plus obligatoirement se faire dans un centre médico-social de la Ligue. Les personnes concernées peuvent faire ce contrôle à leur frais dans un laboratoire privé. Les demandeurs de protection internationale ne sont plus vus systématiquement dans nos Centres Médico-Sociaux depuis octobre 2022. Il est ainsi évident, que la Ligue ne recense plus la globalité des ITL diagnostiqués sur le territoire Luxembourgeois.

2. Médecine Scolaire (MS)

En résumé

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, la médecine scolaire a concerné 39.420 élèves répartis dans 2.600 classes de 99 communes du territoire national.

Les équipes ont effectué 23.538 bilans de santé, 1.181 tests systématiques seuls et 31 examens médicaux de santé individuels supplémentaires.

Le nombre d'enfants pris en charge dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé s'élève à 1.125. S'y ajoutent 858 enfants à besoins spécifiques nécessitant une prise en charge particulière mais ne disposant pas de PAI. 2.173 élèves ont bénéficié de l'assistance sociale. 1.349 enfants ont participé aux ateliers Promotion de la Santé.

La médecine scolaire est organisée conformément aux dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire.

La surveillance médico-socio-scolaire comporte un volet médical et un volet social et est réalisée par des équipes pluridisciplinaires de santé scolaire composées en plus du médecin scolaire, d'une assistante d'hygiène sociale ou d'une infirmière et d'une assistante social. Le médecin scolaire est désigné par la commune et agréé par le Ministère de la Santé. Le traitement curatif ne rentre pas dans les tâches incombant à la médecine scolaire.

Les équipes de santé scolaire participent activement aux activités de promotion de la santé visant à faire adopter aux enfants des comportements sains pour leur santé et à contribuer à leur mieux-être.

Dans le cadre de la médecine scolaire, les diététiciennes de la Ligue conseillent et orientent gratuitement les enfants présentant des troubles alimentaires ou des problèmes associés.

2.1. Volet médical

L'équipe médico-socio-scolaire réalise pendant l'année scolaire les bilans de santé auprès des classes déterminés par le règlement grand-ducal. Les données recueillies sont notées dans le carnet médical individuel de santé :

- Entretien individuel de santé
- Tests et mesures de dépistage, contrôle systématique : tests biométriques, bilan visuel et bilan auditif, test urinaire avec recherche du glucose, de l'albumine et du sang, contrôle des vaccinations
- Examen médical
- Eléments sociaux, si nécessaire

Les bilans de santé permettent de constater d'éventuelles anomalies médicales ou pathologies qui peuvent motiver l'envoi d'avis médicaux. Ceux-ci invitent les parents à consulter le médecin de leur choix. Il s'agit de dépister les maladies, les handicaps ainsi que les problèmes sociaux. Il est important de suivre les élèves dans leur déve-



loppement, de contrôler leur adaptation à l'école, en respectant le calendrier des examens médicaux scolaires imposés par la loi et de les orienter, si besoin, vers une prise en charge adéquate.

La surveillance et le contrôle des problèmes d'ordre social détectés fait partie des activités de la Ligue. Toutes les constatations, informations ou demandes particulières d'ordre social reçues par une infirmière de la Ligue sont transmises à son "homologue social(e)" de l'équipe médico-socio-scolaire du secteur pour être prises en charge. Une collaboration étroite entre les deux intervenants est primordiale afin d'assurer le suivi complet de l'enfant, tant sur l'aspect médical que social.

2.1.1. Activités

	2021/2022	2022/2023	Variation
Elèves pris en charge (hors Schiffflange)	38.508	39.420	+2.4%
Classes concernées	2.600	2.600	-
Bilans de santé réalisés	13.587	23.538	+73%
Tests systématiques seuls	9.948	1.181	-88%
Examens médicaux individuels	361	31	-91%
Avis médicaux formulés	13.358	18.293	+37%
Bilans sociaux demandés	2.075	2.173	+4.7%
Projets d'Accueil Individualisés (PAI)	1.359	1.125	-17%
Enfants à besoins spécifiques (EBS)	919	858	-6.6%

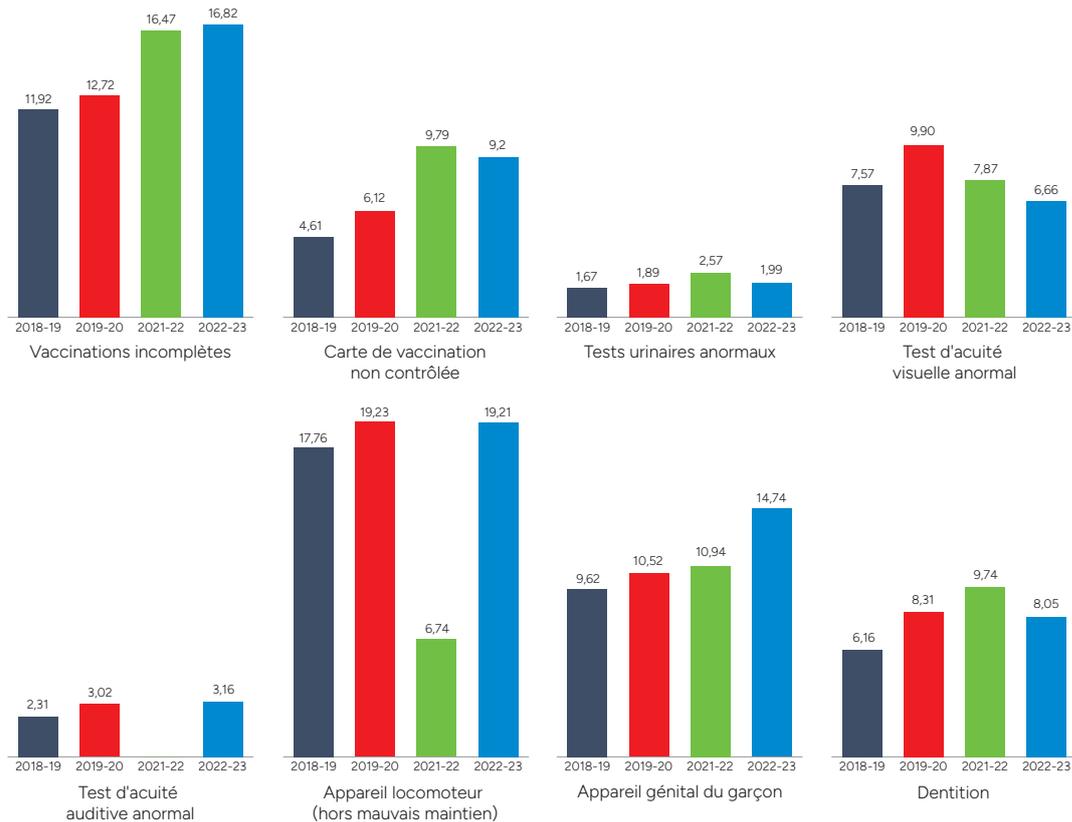
Les référents santé ont été particulièrement vigilants par rapport au bien-être des enfants, en particulier des enfants vulnérables tels que les enfants à besoins spécifiques et les enfants avec des maladies chroniques.

L'aide dans la mise en place des Projets d'Accueil Individualisés (PAI) et la prise en charge des EBS, les réunions de concertation et de formation avec le personnel enseignant et éducatif, le suivi et les échanges avec les parents demandent toujours un investissement important.

Pendant cette année scolaire, les médecins étaient à nouveau plus disponibles. Pour la plupart des enfants des bilans de santé complets ont pu être réalisés. Le nombre de tests systématiques qui sont réalisés par l'infirmière seule a ainsi diminué fortement.

Le nombre de bilans sociaux demandés a encore augmenté de manière significative (+5 %) par rapport à l'année antérieure.

Evolution des problèmes de santé constatés lors des bilans de santé



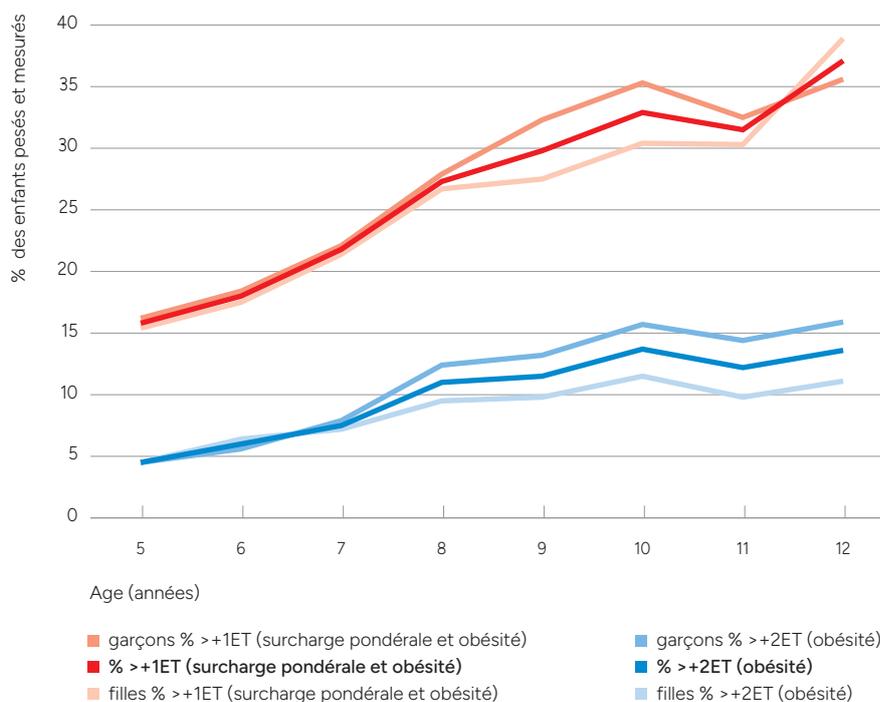
Pendant l'année scolaire 2022/2023, environ 16.82% des élèves n'étaient pas en ordre de vaccination par rapport au calendrier vaccinal conseillé par le Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses et 9.2% n'ont pas présenté leur carte de vaccination lors de la visite médicale

Les résultats des tests urinaires, visuels et auditifs sont du même ordre de grandeur que les années précédentes.

Les problèmes orthopédiques sont majoritairement des troubles statiques du pied qui ne nécessitent aucun traitement s'ils sont asymptomatiques. Seuls les problèmes dentaires importants sont dépistés lors des bilans de santé. Le contrôle dentaire détaillé et systématique se fait par les dentistes du Ministère de la Santé ou de la commune pour les cycles 1.2, 2.1, 3.1 et 4.2.



Surcharge pondérale et obésité (n=21.056)



L'évaluation est faite pour l'ensemble des enfants âgés de 5-12 ans pesés et mesurés par les différents infirmières et médecins de la Ligue pendant l'année scolaire 2022-2023 dans les différentes écoles et centres d'examen.

Elle se base sur les définitions de surcharge pondérale et d'obésité de l'OMS pour les enfants âgés de 5 à 19 ans.

- Le surpoids est un IMC (indice de masse corporelle) pour l'âge supérieur à 1 écart-type au-dessus de la médiane de la norme de croissance de l'OMS
- L'obésité est un IMC pour l'âge supérieur à 2 écarts-types au-dessus de la médiane de la norme de croissance de l'OMS
- La proportion des enfants en surpoids inclut aussi celle des enfants obèses

L'analyse statistique a été faite à partir des données brutes d'examen avec le programme informatique Anthroplus de l'OMS. Les enfants avec des valeurs non plausibles selon les critères par défaut du programme Anthroplus sont exclus de l'évaluation.

On peut constater que le surpoids et l'obésité augmentent de manière linéaire avec l'âge des enfants. C'est encore plus marqué pour les garçons que pour les filles.

C'est une tendance préoccupante qui souligne l'importance de mettre en place des interventions de prévention dès le plus jeune âge pour promouvoir des modes de vie sains et réduire le risque de surpoids et d'obésité à l'adolescence et à l'âge adulte.

Ce sont de très importants indicateurs de santé des enfants qui devraient être suivis et analysés dans les années à venir.

2.1.2. Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

L'objectif d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est d'améliorer l'accompagnement et l'intégration des enfants à besoins de santé spécifiques dans les infrastructures d'enseignement ou d'accueil.

2.1.2.1. Processus de mise en œuvre

Le PAI est une demande d'aide formelle rédigée par les parents ou les titulaires de l'autorité parentale, accompagnée de l'ordonnance médicale avec le plan d'urgence à suivre, les médicaments à administrer, les conditions spécifiques d'accueil et les personnes à contacter en cas d'urgence. Le PAI doit être envoyé pour validation à la Division de la médecine scolaire qui le transmet ensuite à la Ligue. L'infirmière du secteur de l'enfant est chargée de vérifier si le PAI est complet et compréhensible car il est parfois nécessaire de clarifier certains points avec les parents, le médecin de la Ligue, le médecin prescripteur ou le médecin de la Division de la médecine scolaire.

L'infirmière de la Ligue transmet le PAI à l'établissement concerné et veille à sa bonne implémentation. Dans cette optique, l'infirmière organise une réunion de concertation les personnes impliquées dans la prise en charge de l'enfant et parfois les parents. Elle veille à ce que les consignes du PAI (conditions d'accueil, plan d'action en urgence, administration des médicaments) soient bien comprises et que la trousse d'urgence soit complète.

Le rôle de l'infirmière est de faciliter la bonne collaboration entre les parents, l'enfant, le médecin traitant et les structures d'enseignement et d'accueil. Lorsque c'est nécessaire, elle forme les enseignants et le personnel encadrant des structures d'accueil sur la maladie de l'enfant, ses besoins et sa prise en charge en cas d'urgence. Elle assure le suivi des PAI déjà en place, les mises à jour, les arrêts ou en cas de questions ou de changement du personnel en charge de l'enfant.

Grâce aux questionnaires de renseignement distribués aux parents, elle recense les élèves de son secteur susceptibles d'avoir besoin d'un PAI, et en parle avec les parents pour les aider dans leurs démarches.

2.1.2.2. Activités

Afin d'assurer la qualité des formations et des réunions de concertation, la Ligue a développé des supports standardisés sous forme de vidéos PowerPoint™ dans différentes langues. La procédure interne intègre désormais les exigences GDPR pour la gestion, le suivi et la documentation des PAI.

Des formations par visio-conférence sont proposées depuis juillet 2023 aux différentes personnes encadrant les enfants avec un PAI avec un rythme de 3 sessions par semaine en moyenne. Elles sont consacrées aux pathologies les plus fréquentes (allergie, épilepsie et asthme) ainsi qu'à la gestion d'un PAI en général en allemand et en français.

Pendant l'année scolaire 2022/2023, 1.125 enfants scolarisés et 314 enfants en bas âge ont été pris en charge dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé.



2.2. Volet social

La mission du travailleur social en médecine scolaire est inscrite dans la réglementation de la médecine scolaire.

- L'article 4 de loi dispose que la médecine scolaire a pour objet «de collaborer aux tâches sociales en liaison étroite avec les commissions scolaires et les services spécialisés de l'Education nationale, tels que les services de guidance, les commissions d'inclusion scolaire et les services de psychologie et d'orientation scolaire, en établissant un bilan social de l'élève en cas de besoin, en assurant le suivi et en assistant, le cas échéant, l'enfant afin qu'il puisse bénéficier effectivement des mesures proposées».
- L'article 8 du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 précise que le bilan de santé de l'enfant comprend outre les données médicales, les éléments sociaux suivant :
 - a. Etablissement par l'assistant(e) d'hygiène sociale(e) ou l'assistant(e) social(e) de l'équipe médico-sociale du bilan social, qui comprend des indications familiales, économiques, culturelles et comportementales ;
 - b. Analyse de la situation sociale de l'élève afin de dépister des problèmes éventuels ;
 - c. Identification, en cas de problèmes sociaux, des ressources de l'élève et de sa famille, des aides disponibles et des services compétents ;
 - d. Enoncé des recommandations, en vue de l'orientation de l'élève, pour résoudre la problématique dépistée.

Ainsi travaillant à l'intersection du milieu scolaire, du milieu familial, du monde médical, l'assistante sociale occupe une place centrale dans le dispositif médico-socio-scolaire. Il lui revient non seulement de dépister les problèmes sociaux et familiaux de l'enfant mais aussi de le soutenir dans sa famille ; elle participe activement au suivi et veille à la continuité de la prise en charge dans l'intérêt de l'enfant en difficulté.

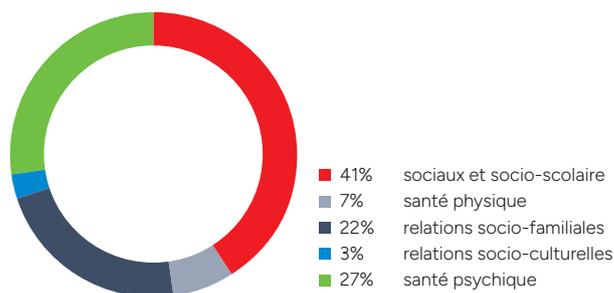
2.2.1. Activités

Sur une population de 44.092 enfants, 3.072 enfants, soit 7% des enfants scolarisés, ont bénéficié d'une ou de plusieurs interventions sociales de la Ligue pendant l'année scolaire.

Service social à l'école	2021/22	2022/23
Anciens dossiers actifs en début d'année scolaire	2.305	2.345
Nouveaux dossiers ouverts en cours de l'année scolaire	527	727
Dossiers clôturés au cours de l'année scolaire	487	402
Total des dossiers traités	2.832	3.072

2.2.1.1. Problèmes des enfants

Problèmes des enfants par catégorie (n = 4.885)



Parmi les problèmes sociaux et socio-scolaires (41%) citons les plus fréquents :

- Problèmes d'apprentissage scolaire
- Problèmes comportementaux : non-respect de règles comportementales au sein de l'école, violence, agressivité envers les autres enfants, sans oublier les enfants malheureusement stigmatisés, isolés ou mal intégrés dans la communauté
- Absentéisme scolaire
- Fréquentation irrégulière ou tardive des cours

Parmi les problèmes socio-familiaux (22.3%) nous trouvons :

- Le non-respect des besoins de l'enfant (sommeil, encadrement au quotidien, suivi scolaire...)
- Manque de relations chaleureuses
- Manque de soins quotidiens (hygiène, vêtements...)
- Conflits réguliers entre parents et enfants
- Négligence des enfants et violence envers les enfants
- Suspicion de négligence ou de maltraitance

Pendant l'année scolaire 2022/2023, les assistantes sociales ont dû faire face à :

- 167 cas de suspicion de négligence
- 159 cas de négligence avérée
- 11 cas de suspicion d'abus sexuel
- 104 cas de suspicion de maltraitance
- 16 cas de violence physique avec présence de lésions

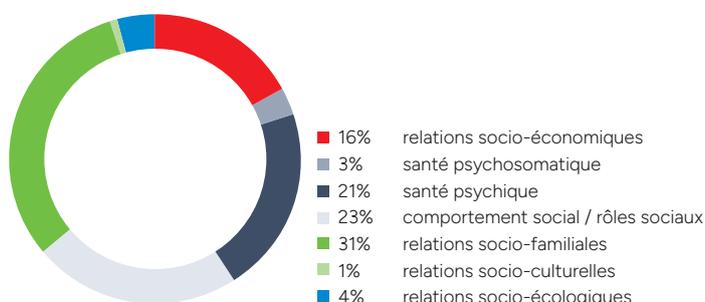
Le travailleur social est appelé à intervenir dans 27% des cas pour des problèmes de santé psychique tels que les troubles affectifs, de comportement, l'agressivité, le non-respect des règles, mais aussi les enfants isolés, mal intégrés, stigmatisés ainsi que dans des cas de harcèlement scolaire.



En ce qui concerne les problèmes de santé physique (6,8%), ce sont les déficiences d'hygiène, l'obésité et les affections dermatologiques qui nécessitent l'intervention du travailleur social pour améliorer la situation. Par ailleurs, il intervient de plus en plus souvent dans des situations d'enfants à besoins spécifiques (maladie chronique ou maladie aigue grave, handicap, retard moteur...).

2.2.1.2. Problèmes des ménages

Problèmes des ménages par catégorie (n = 3.823)



Ces chiffres reflètent que les problématiques pour lesquelles le travailleur social est sollicité sont très souvent liées à un contexte familial et social difficile. La souffrance des enfants reflète une souffrance familiale et sociale.

- Relations socio-familiales perturbées dans 31,2% des cas : problèmes de couple, problèmes et conflits liés aux situations de divorce et de séparation des parents, problèmes en rapport avec le droit de garde ou de visite des enfants concernés, isolement social, enfants négligés, abusés ou maltraités dans leur entourage familial.
- Problèmes socio-économiques retrouvés (16,2%) : problèmes d'ordre professionnel, d'emploi ou de chômage (dont un nombre non négligeable est au moins partiellement dû à une connaissance insuffisante des langues), revenus insuffisants, problèmes financiers, endettement et surendettement, procédures de déguerpissement du logement ou prix excessifs des loyers.
- Problèmes de comportement social et/ou des rôles sociaux (23,2%) : difficultés ou déficiences éprouvées par les parents dans leur rôle d'éducation, négligence des tâches quotidiennes relatives au bien-être des enfants ou à l'entretien de leur logement.

Parmi les autres problèmes rencontrés citons les problèmes de logement, les problèmes d'emploi, la connaissance insuffisante de la langue.

Le bien-être de l'enfant dépend en grande partie de son milieu de vie. Une perturbation peut avoir des répercussions importantes sur sa santé et son bien-être à court et à long terme. Voilà pourquoi une intervention intensive et multidisciplinaire aussi bien pour l'enfant que pour la famille est indispensable dans ces situations.

2.2.1.3. Services offerts et collaboration avec les services externes

Les principaux services offerts par l'assistante sociale en médecine scolaire s'expliquent par la place qu'elle occupe entre le milieu scolaire, médical et familial.

- Le travail de clarification entre les différents acteurs autour de l'enfant lui revient souvent. Sa vue plus globale de la situation permet souvent une meilleure prise en charge des besoins de l'enfant ainsi qu'une meilleure compréhension de la souffrance de l'enfant par sa famille et son entourage et/ou par le personnel éducatif.
- Sa présence continue aux côtés des enfants tout au long de leur scolarité au fondamentale lui permet de surveiller l'évolution du bien-être de l'enfant et de veiller éventuellement à un réajustement des mesures d'aide.
- Par la nature-même de son travail, l'assistante sociale en médecine scolaire est amenée à collaborer étroitement avec le personnel enseignant et éducatif ainsi que les autres services qui interviennent au sein de la famille.
- Parmi les collaborateurs les plus étroits figurent les services de l'ONE, tout particulièrement les services d'aide en famille, les offices sociaux, les services psychologiques ou psychothérapeutiques, ainsi que les instances judiciaires, dont le SCAS.
- Elle est bien placée pour fournir des renseignements, des informations, des conseils aussi bien pour les familles que pour le personnel enseignant et les autres services sociaux externes, bien évidemment dans le respect strict de son secret professionnel.
- Il lui revient en outre souvent d'agir comme médiateur entre les parents et l'école ou autres services en cas de conflit.

Pendant l'année scolaire 2022/2023 :

- 63 rapports avec demande de prise en charge ont été adressés à l'ONE.
- 41 rapports sociaux de signalement d'enfants ont été adressés aux instances judiciaires compétentes en matière de protection de la jeunesse.

2.2.1.4. Rôle du travailleur social en médecine scolaire

Le travailleur social en médecine scolaire joue un rôle capital dans le dispositif médico-socio-scolaire autour de l'enfant.

Sollicité soit par le milieu scolaire, soit par l'enfant, soit par la famille, il se trouve parfaitement placé pour évaluer la problématique de l'enfant et de sa famille dans sa globalité. Le travail étroit en équipe avec l'infirmière de médecine scolaire lui permet d'avoir une vue globale sur la santé de l'enfant tel qu'elle est conçue par l'OMS.

Le travail social en médecine scolaire est un travail social de première ligne et est surtout relationnel en raison des problèmes auxquels l'enfant est confronté.

Lorsque son intervention est insuffisante pour améliorer la situation de l'enfant et de la famille et nécessite une aide plus intense et spécialisée, le travailleur social collabore avec les autres acteurs de terrain, comme, par exemple, les services de l'ONE, les offices sociaux ou les instances judiciaires.



Malgré tout, tant dans une approche préventive qu'active, le signalement à l'autorité judiciaire d'un mineur en danger ne peut pas toujours être empêché. Dans les situations de maltraitance des enfants, le travailleur social en médecine scolaire joue un rôle important dans la prise en charge immédiate de ces situations et dans le soutien et l'accompagnement du personnel encadrant, mais également dans la mise en place des aides indispensables pour la protection des enfants.

2.3. Service Diététique dans le cadre de la Médecine Scolaire

Dans le cadre de la médecine scolaire, le service diététique propose des consultations aux enfants obèses ou présentant une surcharge pondérale décelée lors des contrôles à l'école. Ces consultations s'adressent aux enfants de l'enseignement fondamental et aux adolescents de l'enseignement secondaire.

Lors de la 1ère consultation qui dure approximativement une heure, les diététiciennes procèdent à l'anamnèse alimentaire, mesurent le poids et la taille, calculent l'IMC (Indice de Masse Corporelle) pour définir les objectifs à atteindre avec le jeune patient. Les consultations de contrôle ont lieu tous les 1 à 6 mois selon les besoins pour évaluer la situation en fonction des objectifs définis préalablement, analyser le cas échéant, les difficultés rencontrées et définir de nouveaux objectifs

2.3.1. Consultations diététiques pour enfants des écoles fondamentales

Nombre de consultations diététiques en 2023			
CMS	Total	1 ^{ères} consultations	Consultations de contrôle
Luxembourg	69	33	36
Ettelbruck	96	33	63
Redange	30	10	20
Esch/Alzette	105	50	55
Dudelange	35	1	18
Echternach	8	4	4
Total	343	131	196

Nombre d'enfants vus en 2023

CMS	Total	Filles	Garçons
Luxembourg	37	24	13
Ettelbruck	40	18	22
Redange	12	10	2
Esch/Alzette	63	36	27
Dudelange	22	12	10
Echternach	4	1	3
Total	178	101	77

Nombre moyen de visites par enfant /an : 1,9

2.3.2. Consultations diététiques pour adolescents des écoles secondaires

Nombre de consultations diététiques en 2023

CMS	Total	1 ^{ères} consultations	Consultations de contrôle
Luxembourg	44	19	25
Ettelbruck	46	21	25
Redange	9	1	8
Esch/Alzette	34	15	19
Dudelange	11	5	6
Echternach	7	7	0
Total	151	68	83

Nombre d'adolescents consultés en 2023

CMS	Total	Filles	Garçons
Luxembourg	25	19	6
Ettelbruck	24	8	16
Redange	4	2	2
Esch/Alzette	18	9	9
Dudelange	7	4	3
Echternach	7	5	2
Total	85	47	38

Nombre moyen de visites par enfant /an : Luxembourg 1,8



2.4. Promotion de la Santé et Education à la Santé en Médecine Scolaire

Résumé

Au cours de l'année 2022-2023, le nombre d'interventions de promotion de la santé et d'éducation à la santé effectuées dans le cadre de la Santé scolaire s'est élevé à 61 animations pour 13 communes bénéficiaires. 1349 élèves ont pu profiter d'animations.

Les professionnels de l'équipe médico-socio-scolaire, infirmières et travailleurs sociaux, au contact direct et régulier avec la communauté scolaire, sont les référents santé les mieux placés pour mener à bien des actions pertinentes de promotion et d'éducation à la santé au sein des établissements scolaires.

L'Art. 1er du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire agit selon deux axes d'intervention prioritaires :

- La promotion de la santé et l'éducation à la santé.
- La surveillance médico-socio-scolaire.

La mission du service est donc de promouvoir la santé en santé scolaire sur une approche multisectorielle et interdisciplinaire.

L'objectif est de susciter chez les enfants scolarisés l'envie d'adopter des comportements favorables à leur santé. Il est prouvé que la transmission de savoirs ne suffit pas à provoquer des changements d'attitudes. C'est pourquoi les animations visent aussi bien l'acquisition du savoir que du savoir-faire et du savoir-être.

Les enfants prendront ainsi conscience de leur capacité à influencer leur propre santé, se sentiront responsable de leur capital santé. Le but est de donner aux jeunes les connaissances, l'estime de soi et la confiance en leurs capacités.

2.4.1. Activités

Au début de chaque année scolaire, les équipes de santé scolaire présentent aux enseignants les thèmes de santé où elles peuvent intervenir en classe ou dans l'établissement scolaire dans le cadre de « projets écoles » en matière de promotion de la santé.

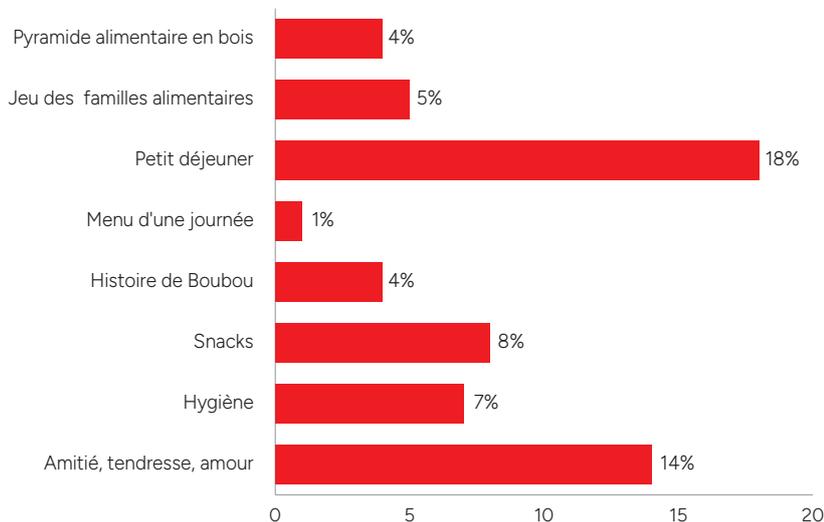
L'équipe réalise les ateliers selon les besoins des enseignants dans les écoles fondamentales. En fonction des demandes formulées, des projets sont organisés en collaboration avec les enseignants, par exemple des « soirées parents ».

Au cours de l'année 2022-2023, le nombre d'interventions de promotion de la santé et d'éducation à la santé effectuées dans le cadre de la Santé scolaire, s'est élevé à 61 animations pour 8 communes bénéficiaires. 1.349 élèves ont pu profiter de ces animations.

2.4.2. Outils

Le « Répertoire des outils de Promotion et d'Éducation à la Santé » est présenté en début d'année par l'équipe Promotion Santé aux enseignants lors des réunions de cycles. Ce répertoire contient un courrier explicatif, une description des outils disponibles par thème, la durée de l'intervention ainsi que les objectifs des différentes animations selon les cycles scolaires. De nombreux thèmes sont à la disposition de la communauté scolaire : Alimentation, Activité Physique/Bouger plus, Bien-être, Hygiène corporelle, Hygiène dentaire, Tabac, Santé, Soleil, Sommeil, Vie Affective/ Puberté, Snacks, Menu d'une journée. etc.

Répartition des animations réalisées en 2023



2.4.3. Modes d'intervention

Les dernières recommandations préconisent que les ateliers soient animés en équipe (infirmière et travailleur social). En effet ce mode d'intervention est un moyen pour les enfants de mieux connaître l'équipe du terrain. Ce contact permet à l'enfant de créer un lien de confiance qui pourra lui être précieux à l'avenir lors d'un souci.

En outre, l'intervention de l'infirmière et du travailleur social permet d'observer ensemble les enfants dans leur situation en classe. Elle permet également une meilleure collaboration avec le corps enseignant et ainsi de trouver leur juste place à l'école.



3. Service Promotion de la Santé de l'Enfant

En résumé

En 2023, le Service Promotion de la Santé de l'Enfant (SPSE) a soutenu 408 jeunes parents. Les jeunes parents ont pu profiter du soutien du SPSE par téléphone, par vidéoconférence ou en présentiel.

Les professionnels de santé spécialisés dans la petite enfance, infirmières en pédiatrie, assistantes sociales, diététiciennes, infirmière en santé communautaire et médecins assurent les activités du Service Promotion de la Santé de l'Enfant (SPSE) avec les objectifs suivants :

- Promouvoir la santé et le bien-être des enfants de 0 à 4 ans.
- Accueillir les parents, les écouter, les soutenir et les conseiller.
- Renforcer les liens parents-enfants.
- Rassurer les parents dans leurs nouveaux rôles.
- Repérer et accompagner les familles les plus vulnérables.
- Assurer la formation du personnel des crèches en matière de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ainsi que leur suivi.
- Conseiller les femmes enceintes et jeunes mamans en matière d'une alimentation saine et de l'allaitement maternel.

Les activités comprennent les consultations pour nourrissons et jeunes enfants, les visites à domicile, les séances Info-Santé ainsi que des visites en maternités, les cours massage bébé, les cours de cuisine, les cours de baby-sitting et les formations dans les crèches dans le cadre de la mise en place des PAI pour les enfants à besoins spécifiques ainsi que le service d'information Info-Maman.

3.1. Activités

3.1.1. Consultations pour nourrissons et jeunes enfants

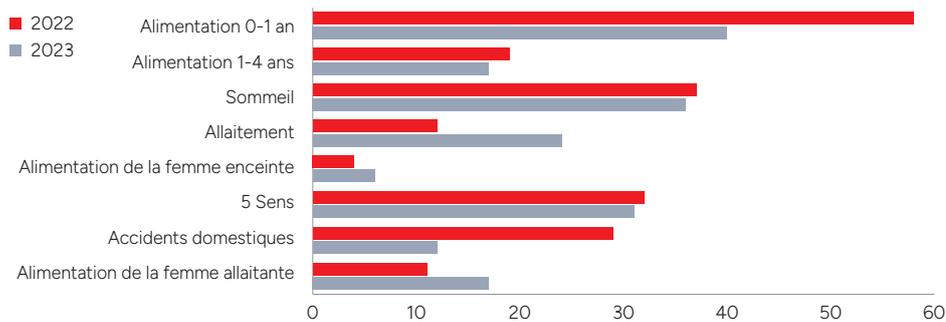
Les Consultations pour Nourrissons et Jeunes Enfants (CNJE) sont réparties sur 20 sites du Luxembourg.

126 parents ont été reçus sur rendez-vous en 2023.

3.1.2. Séances Info-Santé

Huit thèmes sont proposés : « Alimentation de l'enfant de 0 à 1 an et de 1 à 4 ans », « Sommeil de l'enfant », « Allaitement maternel », « Alimentation de la femme enceinte », « Développement des 5 sens » et « Grandir en sécurité, petits bobos » et récemment « Alimentation de la femme enceinte ». Au total, 183 jeunes parents ont participé aux Séances Info-Santé

Séances Info-Santé



3.1.3. Visites en maternité

Au Centre Hospitalier de Luxembourg et aux Hôpitaux Robert Schuman, les visites à la maternité ont été remplacées par les réunions d'information du personnel soignant avec le service de néonatalogie et de réanimation pédiatrique, les urgences pédiatriques et la maternité (CHL), ainsi qu'avec les responsables et le personnel soignant de la maternité (HRS).

La collaboration avec le personnel des hôpitaux est essentielle, car elle permet au service de mieux faire connaître ses activités.

Au Centre Hospitalier Emil Mayrisch (CHEM), le service a rencontré 75 jeunes parents.

3.1.4. Visites à domicile

Les visites à domicile sont effectuées sur tout le territoire du Luxembourg. 17 parents ont reçu une visite à domicile en 2023.

3.1.5. Massages bébé

Ces cours, très appréciés par les jeunes parents, permettent une meilleure compréhension de leur bébé, une meilleure communication et renforcent le lien d'attachement parents-enfant. Les cours de massage bébé restent un outil confirmé de prévention de la maltraitance.

19 parents ont pu suivre des cours de massage bébé proposés au CMS de Luxembourg lors de 4 cours de 5 séances.

3.1.6. Cours de cuisine

Trois cours de cuisine pour jeunes parents ont été organisés en 2023 par les diététiciennes de la Ligue: 13 jeunes parents ont pu y participer.



3.1.7. PAI dans les crèches

Les professionnels du SPSE assurent auprès du personnel des crèches les formations et le suivi des Projets d'Accueil Individualisés (PAI) afin d'améliorer l'accompagnement et l'intégration des enfants à besoins de santé spécifiques dans ces structures d'accueil. 428 formations ont été réalisées entre le 15.7.2022 et le 15.7.2023. Depuis le 1er juillet 2022, le SPSE propose également des formations PAI en ligne pour le personnel des crèches, pour le personnel des structures d'accueil et pour les enseignants. 133 formations ont été proposées, 1324 personnes ont pu y participer.

3.1. Comité d'allaitement

En tant que membre, la Ligue participe aux réunions régulières du Comité national d'allaitement.

3.1.9. Cours baby-sitters

Dans le cadre des cours 'baby-sitters' organisés par différentes communes, le service assure la formation des jeunes sur les thèmes de l'alimentation et de l'hygiène du bébé. En 2023, le SPSE a formé 10 personnes de la commune de Bettembourg.

3.1.10. Info-Maman

Le service Info-Maman est un point de contact pour les jeunes parents qui souhaitent avoir une information ou des conseils concernant leur enfant.

Le service a reçu 50 appels en 2023 sur des sujets très divers :

- La puériculture (alimentation, langage, sommeil, pleurs, etc.).
- Les services de la Ligue Médico-Sociale en général et du SPSE en particulier.
- L'éducation de l'enfant.
- Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI).
- Les vaccins.
- Le COVID-19.
- Le droit du travail (allaitement).

Certains parents ont été orientés vers d'autres services de la Ligue Médico-Sociale ou des services externes pour des difficultés :

- De logement.
- De couple.
- De santé mentale (soutien psychologique).
- Financières.
- D'alimentation.

3.1.11. Autres activités

- Participation au « Babyday à Differdange » avec un stand d'information.
- Echanges sur les pratiques professionnelles avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance Belgique, avec les associations Foyer Paula Bové, Maison Sichem, Office Nationale de l'Enfance, également avec les sages-femmes libérales.
- Déplacement au niveau régional dans des Office Sociaux et dans les pharmacies, chez les pédiatres, les gynécologues, les kinésithérapeutes et les crèches.



4. Prévention, Dépistage, Education et Promotion de la Santé

4.1. Equipe 'Education et Promotion de la Santé'

La promotion de la santé, au sens de la charte d'Ottawa, est destinée à développer les capacités des individus à choisir des comportements sains et à « gérer » leur santé.

L'Equipe Promotion Santé est une entité restreinte multidisciplinaire qui évalue les besoins des plus jeunes dans le cadre de la santé scolaire et réfléchit aux moyens d'y répondre. Elle est centralisée à Luxembourg et possède un centre de référence à Ettelbruck. Chaque région dispose de son propre référent et de son stock d'outils pédagogiques (supports, vidéos, brochures, etc.).

4.2. Activités en rapport avec la médecine scolaire

Ces activités regroupent d'une part celles propres à la Ligue, effectuées dans le cadre de la médecine scolaire, et d'autre part celles qui concernent des interventions particulières en rapport avec des programmes nationaux initiés par le Ministère de la Santé.

4.3. Ecole de l'asthme

Le service a pour objectif d'aider les personnes asthmatiques à mieux comprendre leur maladie et leur traitement. L'équipe est composée d'un pneumologue, d'une infirmière et d'une intervenante spécialisée.

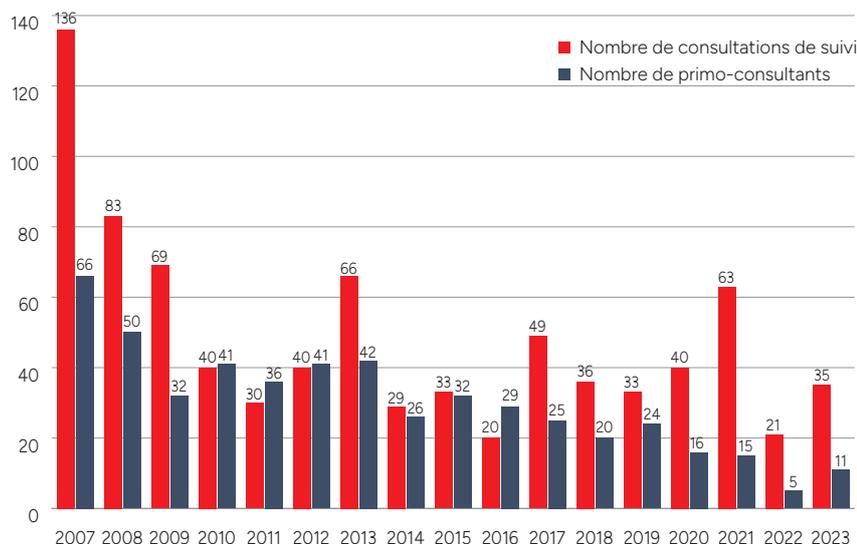
Après un entretien initial approfondi destiné à connaître le malade et sa maladie, des séances d'éducation thérapeutique sont proposées. Pour les jeunes enfants, la Ligue propose un programme complet qui comporte 6 séances. Pour les grands adolescents et les adultes, le nombre de séances est fonction des points de compétences à améliorer, déterminés lors de l'entretien initial.

Les séances, organisées par thème, sont adaptées à l'âge. En parallèle, 4 séances de formation sont organisées pour les parents d'enfants asthmatiques pour une meilleure prise en charge : compréhension de la maladie, traitements et mesures préventives.

4.4. Consultations pour fumeurs

Le tabagisme reste un problème de santé publique majeur dans de nombreux pays. Pour aider les fumeurs à se libérer de la dépendance nicotinique et comportementale, la Ligue organise des consultations spécialisées au cours desquelles on leur propose, après un bilan complet, des méthodes de sevrage, un suivi ainsi qu'un soutien psychologique ou diététique si nécessaire.

Consultations pour fumeurs



Quatre sites sont ouverts à la population : Luxembourg ville, Esch sur Alzette, Ettelbruck et Dudelange.

4.5. Spirométrie de dépistage

La broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) dont la principale cause est le tabac (tabagisme actif mais aussi passif), est en voie de devenir d'après l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) la troisième cause de mortalité dans le monde à l'horizon 2030.

Dépister le plus tôt possible les anomalies du souffle chez les fumeurs, mesurées par une spirométrie, peut les motiver à arrêter le tabac et à éviter ainsi une évolution vers la BPCO.

4.6. Consultations du service diététique

Le service diététique a pour mission de lutter contre l'obésité infantile par le biais de consultations diététiques et de conférences en médecine scolaire. Il a également une action de prévention dans le cadre de la promotion de la santé.

Le service conçoit des ateliers sur l'alimentation saine pour les élèves des écoles fondamentales et secondaires, réalise des projets dans les écoles fondamentales et secondaires. Il veille à l'information du public par le biais de conférences et par la rédaction de brochures. Ses activités portent sur tous les domaines de la Ligue relatifs à l'alimentation : médecine scolaire, promotion de la santé, consultations anti-tabac, service social, formation du personnel et formation continue.

Il collabore également avec le Ministère de la Santé pour la rédaction de matériel portant sur l'alimentation saine des enfants.



Le service a pour objectifs de :

- Assurer une prise en charge diététique pour tous les demandeurs issus de la médecine scolaire.
- Offrir un service diététique sur l'ensemble du territoire.
- Uniformiser les services offerts aux clients dans tout le pays.
- Optimiser la communication entre personnel sur le terrain et le service diététique.
- Soutenir et former le personnel dans le domaine alimentaire (promotion de la santé, ateliers dans les écoles, conférences, semaines santé, etc.).
- Garantir une bonne qualité du service diététique par la participation à des formations continues.
- Faire évoluer les services offerts.

4.6.1. Activités

4.6.1.1. Promotion de la santé

Ateliers alimentations dans les écoles fondamentales avec le personnel de la médecine scolaire :

- Ecole de la commune de Schuttrange : atelier petit déjeuner dans 3 classes du cycle 3
- Ecole de la commune d'Ettelbruck : ateliers petit déjeuner dans 2 classes du cycle 3

4.6.1.2. Activités dans les lycées

Lycée Robert Schumann

- 1 atelier dans une classe de 3^{ème} sur les « Etiquettes »
- 1 cours de cuisine

Lycée des Arts et Métiers (janvier/ février)

- 11 ateliers théoriques en classe de 7^{ème} : Le petit déjeuner équilibré
- 11 ateliers pratiques en classe de 7^{ème} : Le petit déjeuner équilibré (cantine scolaire)

Lycée Michel Rodange

- 10 ateliers théoriques en classe de 7^{ème} : Le petit déjeuner équilibré
- 10 ateliers pratiques en classe de 7^{ème} : Le petit déjeuner équilibré (cantine scolaire)

Lycée Hubert Clément

- 6 ateliers théoriques en classe de 7^{ème} : Le petit déjeuner équilibré
- 6 ateliers pratiques en classe de 7^{ème} : Le petit déjeuner équilibré (cantine scolaire)
- 12 ateliers théoriques en classe de 1^{ère} : Brainfood

4.6.1.3. Consultations nourrissons

- Mise à jour des brochures et des conférences sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant
- Elaboration de fiches d'information sur l'alimentation des bébés
- Organisation de séances-info alimentation pour les clients des consultations nourrissons
- Echange et information en groupe ainsi que conseils diététiques individuels
- Séances-info en présentiel et en ligne
- Cours de cuisine
 - Organisation de cours de cuisine pour les clients des consultations nourrissons
 - Thème : Préparation de repas pour les bébés
 - Localisation : CMS Luxembourg

Activités	Nombres	Participants
Séances infos : Alimentation du nourrisson	15	40
Séances infos : Alimentation de l'enfant 1 à 4 ans	14	17
Séances infos : Alimentation de la femme enceinte	6	7
Séances infos : Alimentation de la femme allaitante	8	17
Cours de cuisine : préparation de repas pour bébés	3	13
Consultations Nourrissons CMS Luxembourg et online	7	6
Renseignements par email/téléphone sur Alimentation bébé	11	11

4.6.1.4. Divers

- Mise à jour des supports de conférences
- Mise à jour de la brochure portant sur l'alimentation équilibrée des enfants
- Rédaction de fiches de conseils pour les consultations diététiques
- Collaboration le Ministère de la Santé : réalisation d'un guide sur l'alimentation équilibrée des enfants de 0 à 4 ans pour les structures d'accueil : 3 réunions
- 1 consultation individuelle dans le cadre du service fumeur

4.6.1.5. Formations continues

- Journée GIMB
- UGB : Essberatung: Lust statt Frust – online (octobre)
- ANDL – Alimentation pédiatrique
- DGE : Wenn Kinder anders essen - webinar



5. Conclusions

Consultations pour maladies respiratoires

Globalement, l'activité du service maladies respiratoires reste en 2023 à un niveau relativement stable, même si l'on note une diminution du nombre d'IDR et de radiographies thoraciques compensée par la croissance du nombre de tests Quantiferon. La modification de la législation du contrôle médical des étrangers qui généralise le test Quantiferon en réservant la radiographie thoracique aux seuls tests positifs impacte et impactera à l'avenir notre activité.

Après la diminution du nombre de cas de tuberculose en 2020 et 2021, conséquence de la crise sanitaire et de ses restrictions de déplacements, nous constatons un chiffre stable en 2023 par rapport à l'année précédente. Le nombre de cas déclarés chez les résidents luxembourgeois reste légèrement inférieur à 2019 (51 cas), avant la crise sanitaire. Il convient néanmoins de rester vigilant à l'avenir concernant la prévention et le dépistage de cette maladie, compte tenu du profil migratoire du pays et des événements extérieurs. L'incidence de la tuberculose au Luxembourg demeure faible à 6,5 cas pour 100.000 habitants, ce qui témoigne de la qualité du travail accompli par la Ligue et ses partenaires en matière de dépistage et de prévention de cette maladie.

Santé scolaire

Pendant l'année scolaire 2022/2023, la santé scolaire a su retrouver son fonctionnement comme avant la pandémie. Le nombre d'enfants scolarisés sous la surveillance médico-sociale de la Ligue a encore augmenté de sorte. Les moyens et ressources en personnel toujours insuffisants ne permettent de donner suite à toutes les missions prévues par le règlement grand-ducal de 2011, comme la réalisation des Ateliers en promotion de la santé.

D'ailleurs, l'analyse du fonctionnement de la médecine scolaire récemment réalisée par le Professeur Michaud sur demande du Ministère de la Santé a relevé entre autres qu'il y a une évolution de notre société et des besoins de santé des élèves avec « un déplacement progressif des problématiques d'hygiène et de médecine vers des enjeux de nature psychosociale et des besoins accrus en matière d'éducation pour la santé, de promotion de la santé et d'activités visant le bien-être des élèves ».

Ceci nécessite un « changement de paradigme en ce qui concerne l'organisation et le contenu des activités de santé scolaire ». Il préconise « une diminution importante des examens médicaux périodiques et la subsistance de dépistages ciblés en fonction de l'âge » et propose de « mettre l'accent plutôt sur des activités de conseil personnalisé et d'éducation ou promotion de la santé ».

Pour ce qui est des conclusions de la surveillance médicale, la lutte contre le surpoids et l'obésité restent un des plus grands défis de santé publique. La Ligue y participe à plusieurs niveaux : la promotion de la santé, le dépistage lors des examens périodiques et le suivi en consultation diététique.

Ainsi, une place plus importante devrait être accordée à la Promotion de la Santé et Education à la Santé dans le cadre de la santé scolaire.

Intégrer les élèves à besoins de santé spécifiques dans l'environnement scolaire ou d'accueil est une tâche très importante. Cet investissement demande toujours malgré le fait que les formations soient aussi proposées par visio-conférence beaucoup de temps pour le Service de Médecine Scolaire (écoles fondamentales et maisons relais) et le Service de Promotion de la Santé de l'enfant (crèches).

Du côté du travail social, il semble nécessaire de se poser la question si la multiplicité des acteurs d'intervention à l'école, les services d'aide et de soutien auxquels les familles peuvent avoir recours, constitue une réponse adéquate à la souffrance des enfants et des familles dans notre société. Une analyse plus approfondie de l'impact des décisions politiques – p.ex. dans le domaine du logement, de l'éducation, de l'emploi... – sur le fonctionnement fondamental de notre société et par là sur le bien-être des enfants, ne pourrait-elle pas relever d'autres sources à l'origine des problèmes et par là permettre éventuellement d'entamer des pistes d'action plus efficaces et plus respectueuses des besoins réels des enfants ?

Dans cette optique, l'assistante sociale de l'équipe jouera toujours un rôle central dans le dispositif de Santé scolaire et par rapport aux partenaires externes qui deviennent de plus en plus nombreux.

Etant donné la multiplicité des intervenants, il sera indispensable qu'un dialogue interministériel se mette en place afin que le service social de la médecine scolaire garde sa place centrale, charnière et surtout neutre dans le processus d'aide mis en place autour de l'enfant à l'école.

L'harmonisation des procédures au niveau national, la digitalisation du dossier de santé de l'enfant et la formation de tous les professionnels sont d'autres défis pour la santé scolaire dans le futur.

Service Promotion de la Santé de l'Enfant (0-4 ans)

Le service s'est donné comme objectifs d'augmenter sa visibilité en participant à des événements de la petite enfance, en présentant le service aux sociétés de pédiatrie et de gynécologie, de développer un programme informatique de suivi, de proposer de nouveaux locaux et de créer de nouveaux sujets de Séances Info-Santé.

Service Diététique

Le service diététique est actif dans de nombreux domaines : il collabore avec le Service de la Médecine Scolaire (environ 500 consultations par an), avec le Service des Consultations pour Nourrissons et Jeunes Enfants, et la Consultation pour Fumeurs. La présence des diététiciennes dans les centres médico-sociaux le service diététique permet à la Ligue d'assurer toutes les demandes qui touchent le domaine de la diététique.





CENTRE MEDICO-SOCIAL





Activités des services sociaux

La mission du Service d'Accompagnement Social consiste à apporter une aide sociale à long terme et en milieu ouvert aux personnes qui en font la demande par l'intermédiaire de services ou professionnels de première ligne et à celles qui relèvent d'une disposition législative ou réglementaire particulière induisant une prise en charge sociale à long terme.

Le Service pour Mineurs et Majeurs protégés assure les gestions financières des clients pris en charge par le Service d'Accompagnement Social.



1. Service d'Accompagnement Social

En résumé

En 2023, le Service d'Accompagnement Social (SAS) est venu en aide à 672 ménages (dossiers). 216 nouvelles demandes ont été introduites. 303 dossiers relèvent d'une mesure de gestion financière. 73 dossiers ont été suivis dans le cadre d'un logement AIS dont 16 nouveaux dossiers. 195 dossiers ont été clôturés au cours de l'année et 477 restent actifs au 31.12.2023.

Le Service d'Accompagnement Social (SAS) offre une aide sociale à long terme, en milieu ouvert, aux personnes et familles présentant des problèmes sociaux lourds et un état de santé psychique et physique souvent fragilisé.

Cette aide sociale intense s'inscrit le plus souvent dans un contexte volontaire par l'introduction d'une demande via un service de première ligne. Dans le cadre d'un contexte volontaire, on trouve les clients et les ménages avec des problèmes sociaux ou financiers à long terme tels que les bénéficiaires du REVIS, les enfants et jeunes en difficulté dans leur famille, les personnes dépassées par la prise en charge de leurs enfants, les personnes endettées ou surendettées, les personnes dépendantes, les personnes souffrant de problèmes psychiatriques, les personnes âgées ou dépendantes physiquement ou psychiquement.

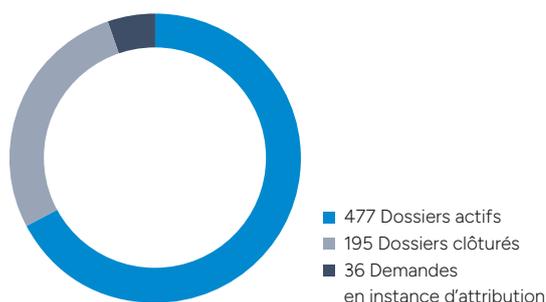
Pour les personnes et de familles prises en charge dans un cadre contraignant décidé sur ordonnance judiciaire, il s'agit de personnes placées sous curatelle ou tutelle, de personnes surendettées faisant l'objet de mesure de redressement judiciaire ou conventionnel dans le cadre de la loi sur le surendettement ; il s'agit également de personnes auxquelles le juge de la jeunesse impose des mesures d'aides sociales ou encore de clients ayant accepté l'inclusion sociale par le logement auprès de l'Agence Immobilière Sociale.

L'objectif est de stabiliser la situation du client pour éviter une déchéance sociale totale. L'accompagnement doit lui permettre de reprendre sa vie en main en restaurant son autonomie de vie de façon durable dans le respect des principes éthiques, de responsabilisation, d'autonomie et de foi en ses compétences, de discrétion dans l'intervention et d'observation du secret professionnel.

1.1. Activités

Le Service d'Accompagnement Social est venu en aide à 672 ménages en 2023 contre 631 en 2022.

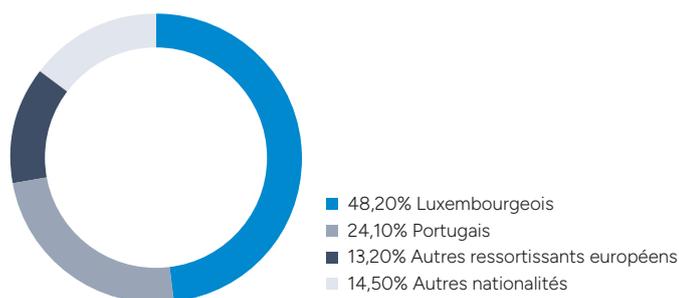
Activité du SAS



Le Service a reçu un total de 216 nouvelles demandes dont 2 demandes d'accompagnement social en vue de l'attribution d'un logement social par l'Agence Immobilière Sociale (AIS).

1.492 personnes, dont 645 enfants, ont été suivies (795 de sexe féminin et 695 de sexe masculin et pour 2 enfants le sexe est inconnu). 376 enfants avaient moins de 14 ans et 269 plus de 14 ans. Le qualificatif « enfant » est en relation avec le chef de famille : on retrouve donc des enfants adultes de plus de 18 ans. Le service prend en charge le suivi d'une population âgée principalement entre 40 et 60 ans.

Répartition des dossiers par nationalité



Dans 48% des dossiers, le suivi social a été réalisé pour une personne seule ; 46% concernait des familles simples, monoparentales, recomposées ou à plusieurs générations. Dans 6%, il s'agit de couples.

1.1.1. Nouvelles demandes

En 2023, le Service a reçu 216 demandes d'accompagnement social : 21 ont été clôturées ou refusées avant même qu'un accompagnement ait pu être mis en place. 31% des demandes provenaient des offices sociaux. 11 demandes ont été adressées par les services de la Ligue. 15 demandes, soit 7%, proviennent des services sociaux propres de la Ligue médico-sociale.



D'autres services demandeurs pour un accompagnement social sont la Commission de Médiation, la justice, les hôpitaux et l'ONE.

1.1.2. Gestions financières

La gestion financière permet de stabiliser sa situation financière du client et, ensuite, de contribuer à son amélioration, l'objectif étant qu'il puisse assurer lui-même la gestion de ses finances plus ou moins rapidement.

Au cours de l'année 2023, le nombre de gestions financières gérées par le service a légèrement diminué par rapport à 2022 : 303 dossiers (45,1%) ont été suivis dans ce cadre ; 56 ont été clôturés en cours d'année.

Au 31.12.2021, le nombre de dossiers de gestion financière actifs était de 247.

1.1.2.1. Gestions financières volontaires

Sur l'ensemble des dossiers de gestion financière, 110 l'étaient sur base volontaire ; 20 ont été clôturés en 2023. Le nombre de mesures de gestion financière volontaire est resté stable par rapport à 2022.

1.1.2.2. Gestions financières dans le cadre de la loi sur le surendettement

Le service a géré 122 dossiers dans le cadre de la loi sur le surendettement :

- 87 dossiers en phase conventionnelle, dont 19 dossiers clôturés en 2023
- 33 dossiers en phase judiciaire, dont 7 dossiers clôturés en 2023
- 2 dossiers en phase de rétablissement personnel, dont 1 dossier clôturé en 2023

Le nombre de dossiers pris en charge dans le cadre de la phase conventionnelle a légèrement diminué par rapport à 2022, de 138 à 122 dossiers. Les dossiers dans le cadre de la phase judiciaire ont baissé, passant de 35 en 2022 à 33 en 2023 (-2 dossiers).

Sur la totalité des nouvelles demandes d'accompagnement social reçues en 2023 (216), 11 demandes s'inscrivent dans le cadre de la loi sur le surendettement (10 nouvelles demandes en phase conventionnelle et 4 nouvelles demandes en phase judiciaire).

1.1.2.3. Gestions financières dans le cadre des mesures de protection des mineurs et majeurs protégés, respectivement sur base d'un mandat judiciaire

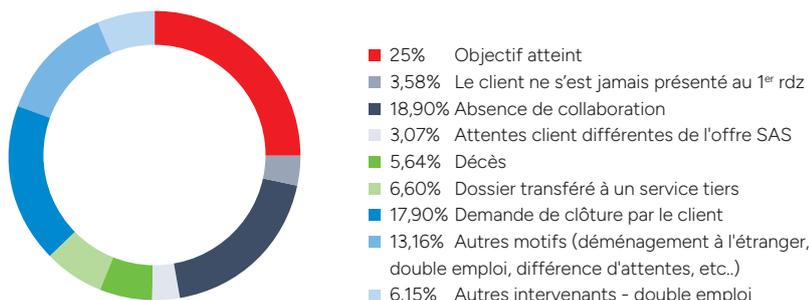
La Ligue a assuré la gestion financière de personnes dans le cadre des mesures de protection de personnes majeures, respectivement sur base d'un mandat judiciaire à savoir:

- 26 dossiers sous curatelle, dont 1 dossier clôturé
- 17 dossiers sous tutelle
- 28 dossiers sous tutelle aux prestations sociales, dont 2 dossiers clôturés

Au 31.12.2023, 42 dossiers sous curatelle et tutelle sont restés actifs. Le nombre de tutelles/curatelles reste stable. Le nombre de « tutelles aux prestations sociales » a légèrement diminué par rapport à l'année 2022 à savoir 20 dossiers restent actifs.

1.1.3. Clôtures

Motifs de clôture des dossiers



1.1.4. Relations avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS)

Dans le cadre de l'accord de collaboration de la Ligue médico-sociale avec l'AIS, le service effectue l'accompagnement social de locataires de logements attribués par l'AIS.

Cette collaboration a débouché sur l'accompagnement social de 73 dossiers AIS dont 16 nouveaux dossiers et 13 clôturés au cours de l'année 2023.

Le nombre de dossiers d'accompagnement social dans le cadre de l'Agence Immobilière Sociale reste stable par rapport à 2022 (+11).

Le service d'accompagnement social n'est plus le seul service faisant des suivis pour l'AIS. La distribution des suivis se fait de façon beaucoup plus différenciée.

1.1.5. Services requis

Dans 28,3% des dossiers, le demandeur a eu un accès à l'épicerie sociale, dans 9,8% le demandeur a reçu de la banque alimentaire et dans 6,1% le demandeur a reçu des tickets restaurant. Dans 15,8% des dossiers, une demande de secours financiers auprès de l'Office social a été faite.

1.2. Problèmes rencontrés chez les clients

Chez les adultes :

- 31,4% de problèmes d'ordre économique (capacité gestion défaillante, connaissance de langues insuffisantes, formation scolaire insuffisante, problèmes d'emploi...)
- 16,3% de problèmes d'ordre psychique (maladies mentales et surtout dépressions, problèmes relatifs à l'image de soi, problèmes cognitifs)
- 15,5% de problèmes d'ordre relationnel (conflits relations sociales existantes, manque de relations sociales, conflits dans relations dissolues)



- 9,4% de problèmes de comportement social (comportement à risque, négligence tâches quotidiennes, comportement inadéquat en tant que client)
- 7,6% de problèmes d'ordre physique (maladie chronique, handicap, maladie aigüe grave)

Parmi les enfants, la répartition des problèmes est la suivante :

- 3,5% de problèmes d'ordre socio-scolaire (problèmes d'apprentissage scolaire, comportement inadéquat à l'école, absentéisme scolaire)
- 3,4% de problèmes d'ordre psychique (problèmes cognitifs, affectifs et normatifs)
- 2,6% de problèmes d'ordre socio-familial (conflits réguliers enfants/parents, enfants/fratrie, non-respect besoins de l'enfant)

La complexité des situations sociales nécessite parfois une prise en charge intense et à longue durée des clients.

L'analyse du type de revenus montre que dans 32,4% des dossiers, le revenu est du type REVIS ou complément REVIS ; dans 11,2% des dossiers le revenu est de type RPGH.

Dans 5% des dossiers, les clients ont un revenu entre 0 et 1.500 €, pour 59% entre 1501 et 3.500 € et 25,3% au-delà de 3.500 €. Dans 10,7% des dossiers, le revenu est inconnu.

Concernant les logements, 72,9% sont locataires privés, 10,4% sont locataires AIS et 10,1% sont propriétaires. 5 personnes sont sans domicile fixe. Des 72,9% locataires privés seulement 18,6% sont bénéficiaires d'une subvention de loyer.

Des 560 locataires privés et AIS, 406 montants de loyer sont connus. 67% paient un loyer entre 301 et 1.000 €, 19,2% paient un loyer entre 1.001 et 1.500 € et 13,8% paient un loyer > 1.500 €.

1.3. Amélioration continue

Le Service d'Accompagnement Social poursuit toujours l'objectif d'améliorer la qualité de ses interventions et de ses prestations. Ainsi la Ligue organise régulièrement des formations pour son personnel.

En 2023, les assistantes sociales ont suivi 4 séances de formation sur l'accompagnement des pratiques professionnelles, l'argent et le travail social » et plus précisément sur la pratique des entretiens afin de questionner et mieux comprendre la pratique professionnelle individuelle et institutionnelle.

Il a également été proposé de suivre la formation de premiers secours en santé mentale. Une partie du personnel l'a suivie en 2023 et d'autres l'ont prévue pour 2024.

2. Service pour Mineurs et Majeurs protégés

Le service pour Mineurs et Majeurs protégés (MIMAPRO) de la Ligue a été mis en place en 2001 pour assurer la prise en charge du volet financier des clients en étroite collaboration avec l'assistante sociale sur le terrain. Les procédures de travail et le règlement de ce service sont fixés par le Conseil d'Administration, conformément à la législation en vigueur.

En 2023, le Service pour Mineurs et Majeurs protégés a assuré la gestion financière de 345 ménages, dont 49 nouveaux dossiers. 66 dossiers ont été clôturés pendant l'année, dont 12 pour cause de décès.

Les mandats de gestions financières sont donnés à la Ligue par le client lui-même ou via une ordonnance judiciaire. Le service a procédé en 2023 au paiement de dettes pour plus de 600.000 €.

Mandats actifs au 31.12.2023	2023
Surendettement phase conventionnelle	74
Surendettement phase judiciaire et rétablissement personnel	24
Curatelle	26
Jugement «Tutelle prestations sociales»	32
Simple	80
Tutelle	15
Volontaires - Pers. hébergés	16



3. Conclusions

En 2023, le Service d'Accompagnement Social est venu en aide à 672 ménages (personnes ou famille), se trouvant dans des situations difficiles. 36 demandes sont restées en attente d'attribution. Les nouvelles demandes sont en augmentation ainsi que les dossiers pris en charge au cours d'une année.

45,1% des dossiers sont suivis dans le cadre d'une gestion financière et exigent une prise en charge beaucoup plus intense.

Dans la majorité des cas, le service arrive à stabiliser la situation sociale des clients afin d'éviter une déchéance totale. Pour 25% des dossiers clôturés, les objectifs fixés avec le client au début de l'accompagnement social ont été atteints.

Beaucoup de dossiers pris en charge dans le cadre de la loi sur le surendettement ont été clôturés (27) dont 23 ont pu être menés à bonne fin.

Parfois, la prise en charge des demandes d'accompagnement contraint se fait au détriment des demandes d'accompagnement volontaire : en effet, le retard de la prise en charge peut signifier la dégradation de la situation socio-économique du client en attente et, dès lors, impliquer un accroissement du travail d'accompagnement.

Pourtant, depuis quelques années, les prises en charge dans un contexte volontaire sont à nouveau en train d'augmenter.



Activités des services de conseils

Conformément à la loi du 8 janvier 2013, les missions du Service d'Information et de Conseil en matière de Surendettement sont nombreuses :

- Aide aux familles (sur)endettées vivant sur le territoire luxembourgeois par une analyse de leur situation financière en vue de l'assainissement de leurs dettes
- Conseil et information des personnes surendettées
- Formation et le conseil des professionnels intervenant auprès des familles surendettées
- Elaboration de mesures de prévention au niveau national et international
- Sensibilisation du grand public sur le surendettement

L'Info-Social est un service d'information téléphonique confidentiel et anonyme pour toute question d'ordre social.

Ce service a été créé en 1999 par la Ligue médico-sociale pour combler des lacunes dans le domaine de l'information et de l'orientation dans le domaine social. L'objectif est de simplifier l'accès aux prestations sociales et de proposer une information rapide ainsi qu'une orientation concrète pour toutes les questions d'ordre social.



1. Service de Conseil et d'Information en matière de Surendettement

En résumé

En 2023, 2.539 personnes se sont adressées au service SICS. 149 personnes se sont présentées au 1er rendez-vous fixé, en hausse de 7% appels par rapport à 2022 . Le service a traité 372 dossiers, 223 déjà existants et 29 en vue d'une admission à la loi.

Le Service de Conseil et d'Information en matière de Surendettement (SICS) est d'abord un interlocuteur pour les personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas parler de leurs problèmes à des proches. Le SICS les aide à dresser l'inventaire complet de leurs finances (recettes, dépenses et dettes) avec pour objectif de constituer un dossier des pièces justificatives et de développer une stratégie pour négocier de nouvelles modalités de remboursement avec leurs créanciers. S'ils ne sont pas en mesure de négocier eux-mêmes, le SICS guide les débiteurs dans leurs démarches pour rééchelonner certaines dettes, obtenir des sursis de paiement ou demander, le cas échéant, des remises de dettes ou d'intérêts.

Le SICS intervient également en application de la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement et a pour mission de :

- Informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement
- Participer aux initiatives de prévention
- Participer à la formation des professionnels du travail éducatif et social confrontés à des situations de surendettement
- Elaborer des projets de plans de règlement conventionnel
- Participer aux procédures de règlement des dettes
- Participer aux travaux de la Commission de Médiation et du Juge de paix
- Contrôler l'exécution des engagements pris
- Etablir des relations d'échange et de coopération avec des organismes similaires
- Examiner l'évolution de l'endettement et du surendettement des ménages au Luxembourg, (causes, effets et conséquences)
- Elaborer des propositions de lutte contre le surendettement et de les soumettre au Gouvernement

1.1. Objectifs pour 2024

Un des objectifs majeurs du SICS pour 2024 est la promotion de l'éducation financière sous toutes ses formes notamment au niveau de la Semaine Nationale de Prévention du Surendettement prévue du 22 au 26 avril 2024 et ceci d'autant plus que l'Accord de coalition 2023-2028 stipule ce qui suit :

« Le Gouvernement mettra en place des mesures afin d'améliorer l'éducation financière de tous les citoyens, notamment à travers des enseignements de base en finance dans les écoles primaires et secondaires. []

Les thèmes de l'éducation au développement durable, de la santé sexuelle et affective, de la prévention de comportements addictifs, de l'éducation financière, de l'éducation à la citoyenneté, de l'alimentation et de la production alimentaire seront davantage intégrés dans les programmes scolaires. »

L'éducation financière doit être considérée comme un des piliers de la santé financière de tout individu.

1.2. Activités

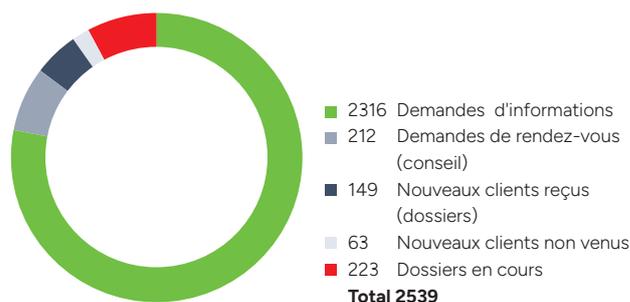
En 2023, le service a recueilli 212 nouvelles demandes de rendez-vous dont 149 personnes se sont effectivement présentées à un premier entretien.

Depuis sa création, 8.282 demandes de conseil ont été adressées au service dont 5.877 personnes sont venues en consultation.

Les demandes d'informations téléphoniques s'élèvent à 2.104 appels pour l'exercice 2023. Depuis 2016, celles-ci sont recensées de façon systématique et représentent un total considérable de 17.477 appels pour cette période de 8 ans.

Au niveau de la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement, le SICS a traité, en 2023, 29 demandes d'admission (34 personnes concernées). Des nouvelles demandes de 2023 ont émané 15 demandes d'admission à la loi sur le surendettement. Le nombre moyen annuel sur les 30 dernières années est de 272 nouvelles demandes par an, soit, en moyenne, 23 personnes qui s'adressent chaque mois au service pour convenir d'une première entrevue.

Année 2023 en chiffres



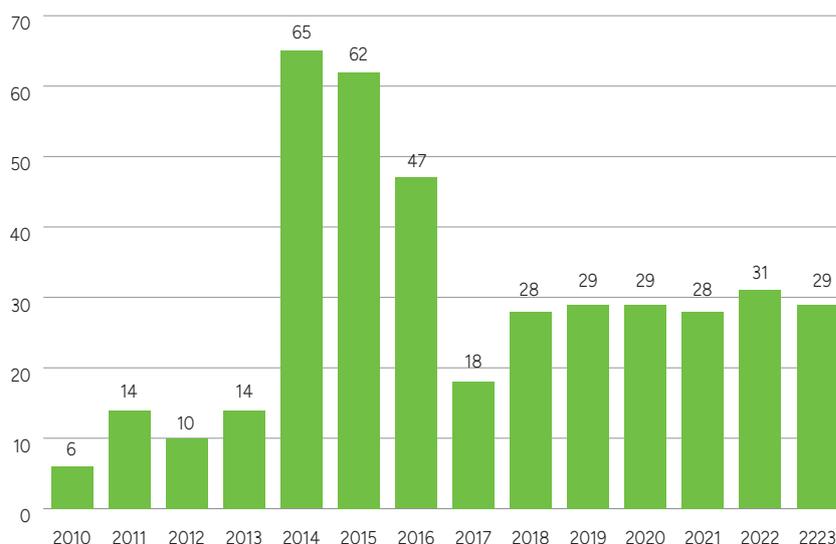
En 2023, 2.539 personnes se sont adressées au service afin de recevoir des informations et des conseils en matière financière. 63 personnes ont pris un 1er rendez-vous sans se présenter et 2.104 demandes d'informations ont été adressées au service.

Le service a géré en tout 372 dossiers en 2023, dont 149 nouveaux et 223 clients existants.

En court d'année, 29 dossiers ont été traités en vue de leur éventuelle admission à la loi.



Evolution des demandes d'admission à la procédure légale



Depuis le vote de la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement, remplacée par la suite par la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement, le service a traité 453 dossiers dans le cadre des différentes étapes de ces deux lois.

LOI SUR LE SURENDETTEMENT (2000 à 2023)			
Phase d'admission	142	33	Admission en cours d'instruction
		21	Abandon
		88	Refus d'admission
Phase conventionnelle	189	63	Phase conventionnelle en cours
		81	Phase conventionnelle venue à terme
		45	Phase conventionnelle abandonnée
Phase judiciaire	79	21	Phase judiciaire en cours
		28	Phase judiciaire venue à terme
		30	Phase judiciaire abandonnée
Phase du rétablissement personnel	43	2	Phase du rétablissement personnel en cours
		40	Phase du rétablissement personnel clôturée
		1	Phase du rétablissement personnel abandonnée
Total	453		

Au 31.12.2023, sur les 29 demandes introduites pendant l'année :

- 24 demandes se trouvent en cours d'instruction en vue d'une éventuelle admission
- 5 plans de règlement conventionnels sont en cours d'élaboration

Nombre de demandes d'informations (appels téléphoniques, courriers, mails, etc. sans prise de RDV): 2.104		
Nombre de clients demandant un 1er RDV entre le 01.01.23 et le 31.12.23		
Clients absents au 1 ^{er} RDV	63	
Clients présents au 1 ^{er} RDV	Faisant l'objet d'une demande d'admission au sens de la loi par la suite (dossier)	9
	Clients ayant déjà formulé une demande d'admission au sens de la loi auprès de la COMMED avant le 1 ^{er} RDV (dossier)	6
	Une autre solution a pu être trouvée à l'aide du SICS en dehors de la procédure	134
Total	212	

Le tableau ci-avant résume l'année 2023 en distinguant au niveau des demandes d'admission entre celles introduites directement auprès de la Commission de médiation (6) et celles introduites en concertation avec le SICS (9).

Autres critères intéressants du profil mais non repris dans le tableau en annexe sont la nature du logement ainsi que l'importance de l'endettement transfrontalier.

Ainsi, on peut constater que seulement 16 % des clients s'adressant au service sont propriétaires de leur logement. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'en principe, le propriétaire a un avantage de négociation en cas de problèmes financiers comme il possède un bien qui peut servir de garantie au créancier (utilisation de la marge hypothécaire).

Mais c'est surtout l'importance des prix à la location d'un bien immobilier qui comprime fortement le budget mensuel augmentant ainsi la vulnérabilité financière des locataires qui représentent la plus grande partie de la clientèle du service.

39 % des clients du service ont contracté au moins un emprunt à l'étranger, presque exclusivement en Belgique. Assez souvent ces personnes contractent un ou plusieurs crédits au Luxembourg et vont après souscrire d'autres emprunts en Belgique à des taux d'intérêts largement supérieurs aux taux luxembourgeois.

Au niveau de l'initiative du contact avec le service, l'égalité entre hommes (48%) et femmes (52%) est presque atteinte.



1.3. Activité non-chiffrable

Au niveau national, le SICS mène plusieurs actions régulières d'information et de prévention :

- Participation aux réunions de la Commission de Médiation en matière de surendettement et aux audiences tenues auprès des différentes juridictions du pays.
- Cours sur « La problématique du surendettement au Luxembourg » à différentes associations œuvrant dans le domaine social ou de la formation d'adultes.
- Sensibilisation du public à la problématique du surendettement par le biais des médias.
- Participation active à la 1ère Semaine Nationale de Prévention du surendettement qui s'est tenue du 24 au 28 avril 2023.
- Présentation des différents aspects du surendettement à des professeurs en économie de l'enseignement secondaire dans le but d'intégrer certains aspects de cette matière au niveau du programme scolaire.
- Coopération avec l'ABBL (Association des Banques et Banquiers Luxembourg) dans la refonte périodique de la Stratégie Nationale en matière d'éducation financière.

Au niveau international, le service maintient des échanges réguliers d'informations avec les membres du Consumer Debt Net ainsi qu'avec les organisations similaires situées à l'étranger.

1.4. Profil des clients SICS

ETAT CIVIL	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
CELIBATAIRE	87	42	62	42
MARIE	49	23	30	20
PACS	5	2	2	1
DIVORCE	58	27	46	31
VEUF	6	3	4	3
SEPRE	7	3	5	3
TOTAL	212	100	149	100

ÂGE	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
<18	0	0	0	0
18-25	15	7	10	7
26-30	19	9	10	7
31-40	56	26	38	26
41-50	61	29	43	28
51-60	41	19	31	21
61-70	16	8	14	9
>70	4	2	3	2
TOTAL	212	100	149	100
NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
AUCUN	90	43	61	41
UN	47	22	36	24
DEUX	43	20	30	20
TROIS	18	8	12	8
QUATRE	10	5	7	5
CINQ	2	1	1	1
SIX+	2	1	2	1
TOTAL	212	100	149	100
STATUT PROFESSIONNEL	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
SALARIE	99	47	68	45
FONCTIONNAIRE	6	3	3	2
INDEPENDANT	9	4	7	5
CHOMEUR	19	9	11	7
BENEFICIAIRE REVIS	17	8	13	9
BENEFICIAIRE PENSION/RENTE	28	13	22	15
EMPLOYE CADRE INSERT. PROF.	0	0	0	0
SANS	34	16	25	17
TOTAL	212	100	149	100



NATIONALITE	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
LUXEMBOURGEOISE	95	45	68	45
UNION EUROPEENE	93	44	65	44
AUTRES PAYS	24	11	16	11
TOTAL	212	100	149	100
INITIATIVE	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
PROPRE INITIATIVE	41	19	26	17
ORIENTE	171	81	123	83
TOTAL	212	100	149	100
CONTACT AVEC UN AUTRE SERVICE	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
NON	212	100	149	100
OUI	0	0	0	0
TOTAL	212	100	149	100
REGION	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
CENTRE	97	46	68	46
NORD	75	35	54	36
SUD	40	19	27	18
TOTAL	212	100	149	100

1.5. Conclusions et perspectives

Au courant de l'exercice 2023, le service a constaté une hausse des nouvelles demandes de presque 31% par rapport à 2022 pour atteindre à nouveau le niveau d'avant crise sanitaire.

La crise du logement qui touche désormais tous les acteurs impliqués et l'évolution du chômage ne permettent pas d'appréhender le futur avec sérénité. La compression des budgets familiaux fragilise surtout les ménages à bas revenus et augmente ainsi les difficultés à pouvoir honorer le paiement des factures courantes ce qui peut entraîner des mesures de recouvrement forcé.

En moyenne, 29% de la clientèle du service voient leur salaire frappé de saisie et/ou cession. Ceci implique une perte assez conséquente du pouvoir d'achat de ces personnes et ceci d'autant plus durant les années à forte inflation. Cette situation est aggravée par le fait qu'à ce jour, il n'existe pas d'indexation automatique du barème des saisies et cessions. La hausse du salaire engendrée par le mécanisme de l'indice des prix à la consommation revient donc intégralement aux créanciers saisissants /cessionnaires et est, de ce fait, déviée de son but originel à savoir compenser la hausse des prix en augmentant le pouvoir d'achat du consommateur.

Les lois et règlements actuellement en vigueur en la matière ne répondent plus aux exigences d'une société moderne.

D'ailleurs, l'Accord de coalition 2023-2028 prévoit qu'« en fonction des besoins identifiés, des priorités seront fixées et le cadre législatif sur les cessions et les saisies de rémunération du travail, les saisies de biens mobiliers et les saisies de biens immobiliers sera progressivement révisé. La loi y relative devra être évaluée en vue d'une adaptation systématique des montants des tranches cessibles et saisissables. La faisabilité pratique de la prise en compte de la composition du ménage du débiteur pour le calcul des quotités cessibles et saisissables sera analysée. ».

Il devient urgent de s'atteler à la tâche et de revoir les textes dans l'objectif de :

- Garantir un revenu minimum vital au débiteur en cas de pluralité de saisies/cessions
- Prévoir un mécanisme d'adaptation du barème des saisies / cessions aux augmentations conventionnelles et légales des rémunérations
- Interdire la double imputation pour une même créance en cas de saisie et cession
- Inverser l'ordre d'imputation des obligations alimentaires et des saisies et cessions
- Tenir compte de la situation familiale du débiteur



2. INFO-SOCIAL - Service d'information téléphonique

L'Info-Social, créé par la Ligue en 1999, est un service téléphonique gratuit offert à toute personne ayant des questions au niveau social. L'objectif de ce service est de fournir aux clients des informations rapides ainsi qu'une orientation concrète, tout en préservant leur anonymat.

Les bases de données de la Ligue permettent aux professionnels de connaître, gérer et d'actualiser l'offre du domaine social en vue d'informer et d'orienter au mieux le client.

Il s'agit également d'un outil à disposition de tous les services de la Ligue.

Le service Info-Social est accessible du lundi au vendredi de 9h-12h et de 13h-17h. Les permanences sont assurées par près de 40 travailleurs sociaux de la Ligue, des CMS de Clervaux, Differdange, Diekirch, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Grevenmacher, Luxembourg, Mersch, Rédange et Wiltz.

Motifs des appels en 2023

Logement	17 %
Santé	28 %
Indigence	14 %
Famille	7 %
Travail	11 %
Etrangers	3 %
Justice	8 %
Enfance	3 %
Sécurité sociale	2 %
Autres	7 %

48% des appels ont fait l'objet d'une orientation vers un service spécialisé et 16% vers l'Office Social lorsque les situations évoquées nécessitaient une analyse plus élaborée.

Dans la Presse

Journée mondiale sans tabac - 31 mai 2023

« Cultivons des aliments, pas du tabac »

« Cultivons des aliments, pas du tabac », tel est le thème 2023 de « la journée mondiale sans tabac » organisée chaque année le 31 mai sous l'égide de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ; cet événement international créé en 1987 a pour objectif de mieux faire connaître non seulement les dangers du tabac sur la santé mais aussi les actions anti-tabac menées par l'OMS.

Le tabagisme est la plus importante épidémie évitable à laquelle les soignants sont confrontés.

Sur le 1,3 milliard de fumeurs (23% de la population mondiale), plus de 80% vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire ; à l'échelle du pays, 28% des résidents Luxembourgeois de plus de 16 ans fument, pourcentage inquiétant, en augmentation.

Le tabac est le principal facteur de risque de nombreuses pathologies : cancer du poumon, maladies respiratoires chroniques comme la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), maladies cardiovasculaires (affections coronariennes et infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral notamment).

Il tue plus de 8 millions de personnes chaque année (1 décès toutes les 6 secondes), dont 7 millions sont des consommateurs ou d'anciens consommateurs et 1,2 million sont des non-fumeurs involontairement exposés à la fumée des autres (tabagisme passif).

Le tabac tuera jusqu'à la moitié de ceux qui en consomment, à l'échelle du Luxembourg 1000 décès par an sont imputables au tabac sur un total de 4000 décès.

Toutes les formes de tabac, sans exception, sont nocives et il n'y a pas de seuil au-dessous duquel l'exposition est sans danger.

L'impact sur l'environnement de la culture du tabac, depuis la production jusqu'aux produits finaux y compris les déchets de ces processus, constitue une véritable menace écologique : émissions de gaz à effet de serre, gaspillage de ressources, alteration des écosystèmes.

Chaque année environ 3,5 millions d'hectares de terre sont détruits pour y cultiver du tabac, ce qui participe à la déforestation, elle-même source d'une dégradation des sols.

La culture du tabac nuit non seulement à notre santé mais aussi à celle de la planète.

Le tabac est cultivé dans plus de 124 pays, occupant des terres fertiles, alors que près de 350 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire (elles vivent dans 79 pays, dont plus de 30 pays du continent africain).



« Cultivons des aliments, pas du tabac » est un thème particulièrement opportun en cette campagne 2023 de l'OMS dont les objectifs sont multiples :

1. Mobiliser les gouvernements afin de mettre un terme aux subventions accordées à la culture du tabac et aider les agriculteurs à passer à des cultures qui améliorent la sécurité alimentaire.
2. Sensibiliser les cultivateurs de tabac aux avantages que présente l'abandon de cette culture au profit de cultures durables.
3. Soutenir les efforts de lutte contre la désertification et la dégradation de l'environnement en réduisant l'agriculture du tabac.
4. Dénoncer les efforts déployés par l'industrie pour promouvoir la culture du tabac, contribuant ainsi à la crise alimentaire mondiale.

La Ligue médico-sociale, impliquée de longue date dans la prévention des maladies respiratoires, approuve totalement la politique de lutte contre le tabagisme menée par le gouvernement et l'OMS et soutient pleinement cette campagne 2023.

Il convient par ailleurs de souligner l'initiative Luxembourgeoise de la Fondation Cancer « Génération sans tabac » afin de parvenir à l'objectif de moins de 5 % de fumeurs au Luxembourg en 2040 ; il s'agit d'un programme soutenu par 36 acteurs de la santé, de l'éducation, du sport et de la jeunesse, dont la Ligue médico-sociale.

La Ligue propose des consultations pour les fumeurs, entièrement gratuites comme tous les services de la Ligue, encadrées par un médecin pneumologue (rendez-vous par téléphone au 22 01 22).

Première semaine nationale de prévention du surendettement

SURENDETTEMENT

SEMAINE DE PREVENTION DU

Séances d'information (par visioconférence)

25/04 et 27/04 **La loi sur le surendettement**

D'une loi à l'autre: l'évolution législative en la matière et la fonctionnement de la loi actuelle.

26/04 et 28/04 **Les saisies et cessions sur salaires**

Saisie-arrêt spéciale sur rémunération et cession: cadre législatif, barème et exemples pratiques.

Diffusion: Par Webex de 12h15 à 13h45 (visioconférence)
Public visé: Services des ressources humaines et tout autre public intéressé
Inscription: obligatoire jusqu'au 21.04.2023
via myligue.ligue.lu/fr/prise-rendez-vous/su/for

Programme complet



ou sur gd.lu/surendettement

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'intégration
et à la Grande Région

 Inter-Actions
Développement & Actions Sociales

 LIGUE MÉDICO-SOCIALE
MIR HËLLEFEN ZËNTER 1908 



**Ligue Luxembourgeoise de Prévention
et d'Action médico-sociales**

21-23, rue Henri VII - L-1725 Luxembourg